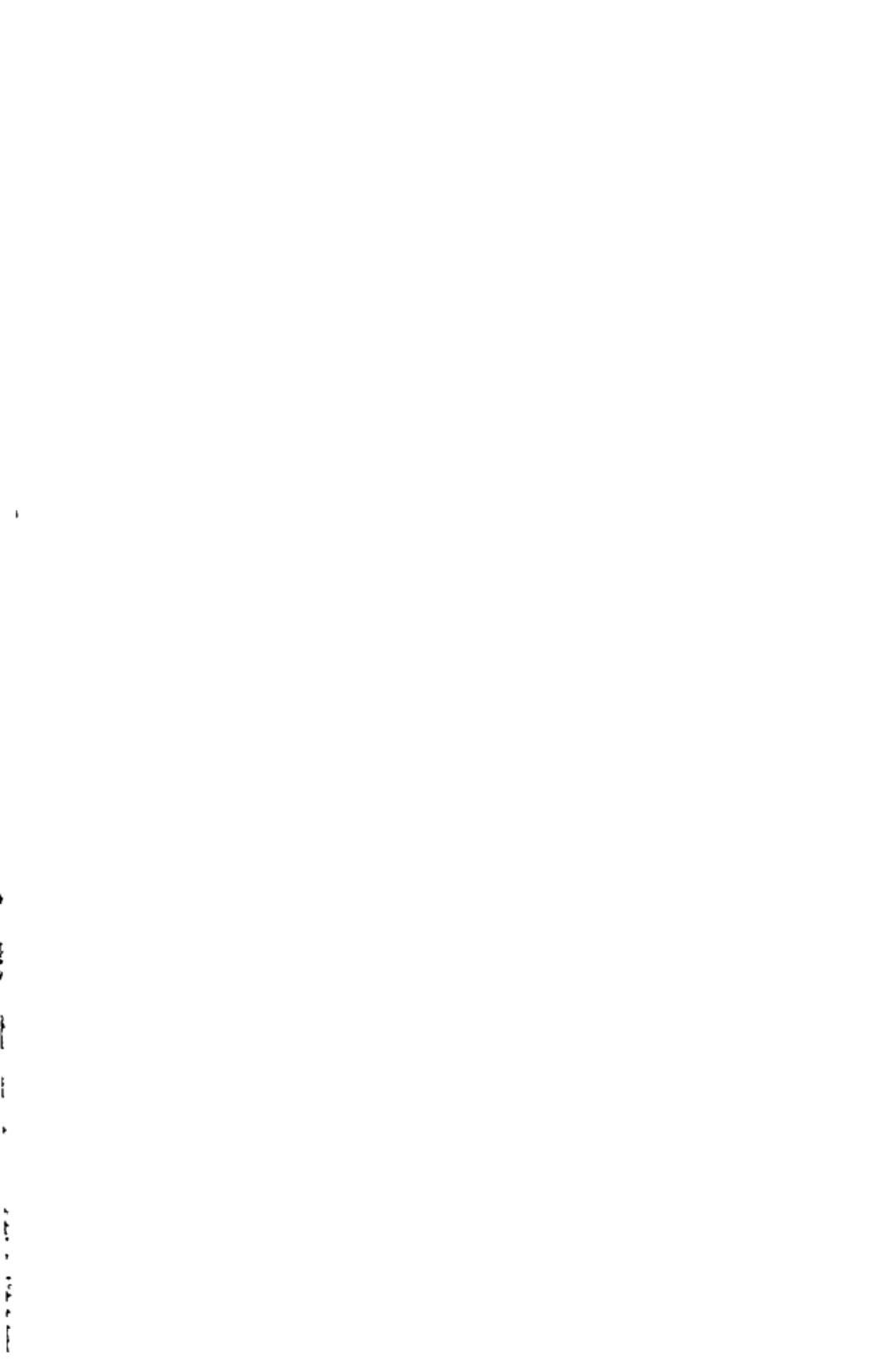


NOUVEAU
JOURNAL
HELVÉTIQUE,
OU
ANNALLES
LITTÉRAIRES ET POLITIQUES
DE
L'EUROPE,
ET
PRINCIPALEMENT
DE
LA SUISSE.

—=—
DÉDIÉ AU ROI.

J U I N. 1772.

A NEUCHÂTEL,
DE L'IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ
TYPOGRAPHIQUE.





N O U V E A U
JOURNAL HELVÉTIQUE.

M A I. 1772.

P R E M I E R E P A R T I E.

ANNALES LITTÉRAIRES DE LA SUISSE.

I. *Dissertation sur l'établissement de l'abbaye de S. Claude, ses chroniques, ses légendes, ses chartes, ses usurpations, & sur les droits des habitans de cette terre, avec cette épigraphe :*

Quod genus hoc hominum? Quare hunc
tam barbara morem
Pernittit patria? *Æneid. l. 1.*

Collection des mémoires présentés au conseil du roi, par les habitans du mont Jura,

§ le chapitre de S. Claude , avec l'arrêt rendu par ce tribunal, § l'épigramme suivante :

Le ciel en le créant forma-t-il l'homme
esclave ?

La nature qui parle & que la fierté brave ,
Aura-t-elle à la glebe attaché les humains ,
Comme ces vils troupeaux mugiffans fous
nos mains ?

M. DE VOLTAIRE , *tragédie des Scythes* :

*Le tout formant un volume , grand 8°. de
360 pages. 1772.*

LE procès qui a donné naissance à ces différentes pièces , quoiqu'il paraisse d'abord n'intéresser qu'un seigneur & ses vassaux en particulier , est cependant en quelque sorte la cause de l'humanité , & ne peut être indifférent pour tous ceux qui en connaissent les droits respectables. Il y avait à S. Claude , en Franche-Comté , une célèbre abbaye de Bénédictins. Ces religieux étaient seigneurs de plusieurs terres voisines de la ville de ce nom , & ne comptaient pas moins de 12000 vassaux. L'abbaye fut sécularisée en 1742 , & la ville de S. Claude érigée en évêché. Les moines forment au-

jourd'hui un chapitre où l'on ne peut entrer qu'en faisant preuve de noblesse. Depuis plusieurs siècles, les payfans de leurs terres gémissent sous la main-morte. Ils cherchent à en secouer le joug, à rentrer dans une liberté qu'ils tiennent de la nature. Un homme infiniment célèbre dans l'empire des lettres, & qui après avoir été l'apôtre de la tolérance, veut l'être encore des droits de la nature, entreprend de procurer leur affranchissement. Ils présentèrent l'année dernière une requête au conseil d'état du Roi, qui a été imprimée. Le public éclairé n'en a pas méconnu l'auteur. Cette première production a été suivie de deux autres qui en font comme le développement. Elles ont été répondues par un mémoire en faveur du noble chapitre de Saint Claude, qui se trouve ici, accompagné de de notes critiques. Enfin on a joint à ce recueil la dissertation sur l'origine de l'abbaye de S. Claude dont on a vu le titre. Telles sont les diverses productions contenues dans le volume que nous entreprenons d'analyser, persuadés que nos lecteurs nous tiendront compte de l'exactitude avec laquelle nous avons cherché à remplir cette tâche.

Une première question se présente à

notre examen. Quel est précisément l'état des vassaux de Saint Claude ? Jusqu'où s'étend le droit de main-morte que le chapitre exerce aujourd'hui sur eux ? Leurs défenseurs prétendent qu'ils sont esclaves en trois manières, dans leur personne, ou dans leurs biens, ou enfin dans l'un & dans l'autre de ces objets tout à la fois. Ils ne sont pas seuls dans la Franche-Comté soumis à une condition aussi dure. Le statut municipal de la province renferme un titre relatif à l'état des serfs. Le serf ne cultive jamais pour lui, chaque famille est étrangère dans sa propre habitation, jamais elle ne peut se promettre de jouir des charmes de la propriété réservée aux seuls successeurs des Bénédictins. Les enfans savent qu'au moment de la mort de leur père, l'héritage est perdu pour eux sans retour. Un seul moyen peut assurer à un fils les droits que la nature lui donne. Il succédera à son père, si pendant toute la vie de ce dernier, il a eu *meix* ou manoir commun avec lui, en partageant constamment sa chaumière & ses travaux. L'enfant que les convenances ou le goût ont éloigné de la maison paternelle, fait une perte irréparable. Une fille qui se marie perd le droit de succéder & jusqu'à sa légitime, à

moins qu'elle ne se fasse expédier par un notaire, une attestation qui constate que la première nuit de ses nœces elle a couché chez son père : c'est ce qu'on appelle l'acte du *reprêt*. Si un père marie plusieurs de ses fils, il est obligé de garder les nouveaux ménages dans sa maison. La discorde ne tarde pas à s'y mettre, une séparation devient indispensable ; de nouveaux mariés vont chercher ailleurs un sort plus doux ; & leurs enfans victimes innocentes d'une faute qu'ils n'ont pas commise, perdent irréparablement la part que la nature leur donnait à la succession de leur ayeul. La coutume permettait bien à des communiens de recevoir par donation entre-vifs ; mais si la communion cesse avant la mort du donateur, on examine si celui-ci laisse à son décès d'autres enfans communiens outre le donataire, ou s'il n'en laisse pas. Dans le premier cas, comme le seigneur est exclu par eux, la donation subsiste ; mais dans le second, l'héritage tombant entre ses mains, les biens donnés sont censés en faire partie, & il s'en empare comme du reste. Le serf peut encore transmettre son usufruit à quelque acheteur ; mais les maîtres s'arrogent dans ce cas-là un lods, comme s'il y avait transport de propriété,

& ce lods ne va pas à moins du quart ou du tiers de la valeur du fond ; Il est purement arbitraire quant à la quotité. Bien plus le consentement des seigneurs est absolument nécessaire pour ces sortes de mutations, ils sont les maîtres de le refuser. Entreprend-on de s'en passer, c'est un crime toujours puni par la confiscation de l'héritage, il tombe alors, dit-on, en *commise*.

Le possesseur d'un héritage mortuaire établit un commerce, contracte des engagements, veut vendre son sol pour y satisfaire. S'il n'a point d'enfans demeurans dans son *meix*, les chanoines n'ont garde de le permettre, ils lui ôtent le seul moyen de payer ses dettes. A sa mort, ils entrent paisiblement en possession de son héritage ; les créanciers viennent en vain réclamer leurs droits. Si ce commerçant a des enfans habitans avec lui, les chanoines exclus par ces derniers, se prêtent à la vente ; Mais comme les hypothèques qui auraient pu être constitués sur les fonds ne peuvent avoir d'effet qu'autant qu'ils sont avoués des chanoines, ceux-ci sont les maîtres d'en changer l'ordre, de les anéantir ; ils vendent leur consentement à celui qui l'achète à plus haut prix ; d'où il arrive qu'ils peuvent acquitter la dette la plus

récente , & anéantir la plus ancienne , selon leur bon plaisir.

Enfin il existe encore un droit contre les main-mortables de Saint Claude , & qui n'est pas connu dans le reste de la province. Si un particulier vend son héritage au-dessous de sa valeur , ce qui est assez ordinaire , cette vente est regardée comme une simple démission , les chanoines ouvrent une enchere devant eux. Quelquefois des acquéreurs portent cet héritage au double du prix de la vente , & le bénéfice de cette plus valeur tourne au profit ; non des vendeurs , mais des chanoines qui s'en emparent , & disent que c'est un droit de *retenue*. C'est ainsi , dit l'auteur que nous analysons , que les malheureux vassaux de S. Claude dépouillés de toute propriété , réduits à un usufruit simple , sont encore gênés & restreints même par rapport à l'exercice de cet usufruit.

Ainsi tout ce qu'acquiert un serf de corps , il l'acquiert pour son seigneur , le fruit de ses soins ne tend qu'à enrichir à sa mort des maîtres qui l'ont asservi pendant sa vie. Mais il y a plus encore , le serf communie à l'héritage le vice de la servitude dont il est personnellement atteint. S'il acquiert des fonds libres & francs , la tache

dont il est flétri s'étend jusqu'à eux, ils sont sujets aux mêmes droits de main-morte que les autres. Le fils du serf est serf lui-même, quand même il ferait né en pays de franchise. Un particulier de condition libre a-t-il acheté & occupé pendant une année seulement une maison de la contrée mortuaire, il devient par cela seul serf des chanoines de Saint Claude. Ses enfans tombent dans le même avilissement; les biens francs qu'il peut acquérir, ceux qu'il possédait antérieurement, tout subit la mortuaire. S'il épouse une femme serve, & qu'il aille occuper le *meix* de celle-ci, il est censé s'être soumis à la servitude. Le même sort lui est réservé s'il y meurt; ses enfans deviennent serfs. Un seul expédient peut leur faire éviter cette disgrâce.

„ On arrache le serf à sa mort de la maison
 „ de son épouse désolée, on le transporte
 „ dans une terre étrangère, mais libre, une
 „ famille suit son pere expirant dans des
 „ lieux inconnus, & a souvent la douleur
 „ de voir qu'un transport périlleux pour
 „ le malade, mais dont la liberté commune
 „ est le prix, a abrégé ses jours, ou même
 „ causé sa mort. Il en est de même si le
 „ mari survit à sa femme, & continue pen-
 „ dant un an à occuper la maison qu'il
 „ habitait avec elle.

Tel est le tableau frappant que trace le défenseur des vassaux du chapitre de S. Claude, des droits onéreux qu'on exerce à leur égard, & dont ils sollicitent l'abolition. Mais quel peut être l'origine de ces droits? Sur quels titres sont-ils fondés? Comment des hommes nés libres, ont-ils pu s'affujettir à ce point à d'autres hommes? Quel équivalent proportionné en ont-ils reçu? C'est la seconde question que nous devons examiner.

L'avocat du chapitre prétend que plusieurs des anciennes possessions de l'abbaye de S. Oyan de Joux, qui a pris le nom d'abbaye de S. Claude, & dont elle a la propriété & la seigneurie en totalité de justice, étaient incultes & couvertes de forêts; & qu'elle les remit à des colons, sous la condition de réversion aux seigneurs; que l'on ne peut fixer l'époque de ces concessions primitives, ni en produire les titres; que dans la Franche-Comté, la condition ordinaire des gens de la campagne était la main-morte; & que pour établir celle qu'exerce aujourd'hui le chapitre de Saint Claude sur ses vassaux, il suffit de produire des reconnaissances anciennes & modernes, des accensemens sous cette réserve, des enquêtes judiciaires sur

la notoriété de ce droit , une multitude d'actes & d'arrêts qui l'énoncent ou le supposent ; enfin une possession immémoriale non contredite jusqu'à ce jour par les vassaux. Dans ce même mémoire en faveur du chapitre, on entreprend de prouver que la main-morte en général n'est pas autant contraire au bien public & à la population qu'on le suppose ; & qu'en particulier celle à laquelle les vassaux de Saint Claude sont assujettis , n'est pas aussi dure , ni aussi rigoureusement exercée qu'ils le prétendent. On conclut enfin à ce que le jugement de cette affaire soit renvoyé aux tribunaux de la province , tant par son objet , qu'en vertu du privilège national qu'ont les Franks-comtois de ne pouvoir être soustraits à leurs juges naturels. La troisième requête des vassaux sert de réplique à ce mémoire. On s'y attache à établir que quand même les trois chartes des Empereurs Charles-le-chauve , Lothaire & Frédéric I, seraient aussi authentiques qu'elles paraissent l'être peu , jamais les concessions qu'on y trouve en faveur des moines de S. Oyan , d'un terrain alors couvert de forêts, ne pourraient emporter que la propriété à la seigneurie , & non le droit d'affervir les colons qui viendraient l'habiter.

Mais ce qui mérite le plus d'attention ici ; c'est l'examen de quelques anciens titres découverts par les vassaux, qui, selon eux, militent supérieurement en leur faveur, & qui servent à constater les faits suivans. En 1266, les moines de S. Oyan associent à la propriété du territoire inculte du mont Jura, Jean de Chalons II, à condition que s'il réussit à former des habitations, le monastere, sans entrer dans les frais, retirera la moitié de tous les bénéfices qui en résulteront. Par le titre de 1350, premier monument d'une habitation sur ce terrain-là, le nouvel associé des moines s'engage à maintenir libres tous ceux qui viendront s'y domicilier. En 1364, il déclare avoir ôté, remis, & *quitté perpétuellement la morte-main à ses hommes & femmes demeurans audit lieu, & à ceux qui au tems à venir y demeureront & résideront, pour eux & leurs hoirs.* Dix ans après les moines confirment cet affranchissement. Enfin l'an 1390, l'abbé de S. Claude vend la plus grande partie de ce terrain à la communauté de Long-chaumois seule existante alors, & de laquelle toutes les autres se sont formées; ne se réservant que la dîme, ne faisant aucune mention du droit de main-morte, dans l'exercice duquel les moines sont

rentrés dès lors , fans qu'on fache comment ; cette vendition n'ayant eu lieu qu'à prix d'argent , & pour les fommés ftipulées dans les actes. D'où il fuivrait avec évidence , que quand même ce droit barbare ferait auffi bien prouvé en faveur de l'abbaye de S. Claude qu'il l'eft peu , elle y a renoncé formellement , & en a reçu l'équivalent , moyennant foixante-dix livres d'or , que cet affranchiffement coûte aux habitans de ces contrées.

L'auteur de cette requête cherche à démontrer la faiblesse des moyens présentés par l'avocat du chapitre. Au douzieme siècle , dit-il , l'esclavage était inconnu dans le Mont-Jura , le franc-alleu y était de droit commun. Quels hommes auraient voulu s'habituer au milieu des bois & des loups , pour y trouver la servitude des moines ? S'il eut existé une convention touchant la main-morte , entre les moines & leurs vassaux , comment n'en verrait-on aucune trace , ni avant ni après les actes d'affranchiffement qui se font si bien conservés ? Objectera-t-on les déclarations de quelques particuliers séduits ou intimidés ? Mais que concluent-elles contre six communités réunies , au nom de qui de tels aveux n'ont jamais été faits par gens auto-

fés de leur part? D'ailleurs, elles ne pourraient emporter qu'une surcharge nouvelle au seigneur, & qui par cela même serait nulle de droit, n'étant appuyée sur aucun titre antérieur. Quant à la possession réclamée par le chapitre, chacun convient qu'elle ne donne aucun droit, au moment où l'on voit paraître un titre primordial & authentique qui lui est contraire; & tels sont ceux dont on a parlé. Alléguera-t-on enfin la prescription; mais peut-elle jamais avoir lieu quand il s'agit de l'intérêt public? Ces religieux prescriront-ils contre des actes qui sont leur ouvrage? Il existe un édit de l'an 1315, confirmé depuis lors, & jamais révoqué, dans lequel le Roi dit expressément, *que le nom de son royaume étant significatif de la franchise, il veut que la chose soit en vérité concordante au nom; ordonne en conséquence, & par délibération de son grand conseil, que par-tout le royaume, franchise soit donnée, &c.* Ainsi depuis cette époque il n'a plus été permis de réduire personne à l'état de serf. Si l'on objecte encore que la Franche-Comté a passé depuis lors sous une domination étrangère, on répondra qu'en 1583 Philippe II, roi d'Espagne, souverain de cette province, y fit

publier un édit d'affranchissement général, sur le modele de celui de 1715, &c.

Il ne nous resterait plus maintenant qu'à tracer une esquisse de la dissertation sur l'origine de l'abbaye de S. Claude, c'est la piece la plus curieuse de ce recueil ; mais nous ne pourrions que l'affaiblir en l'analysant. L'auteur entreprend de démontrer par les monumens les plus certains de l'histoire, par les regles les plus exactes de la critique, relativement aux anciens actes, la fausseté de ceux qui portent des concessions en faveur de l'abbaye de Saint Claude, & dont on a parlé ci-dessus. Il examine ensuite les prétentions de cette abbaye, & les droits de ceux qui habitent leurs terres ; & comme l'avocat du chapitre avait parlé de la douceur avec laquelle ils traitent des vassaux, l'auteur termine sa dissertation en rapportant quelques faits qui paraissent contredire cette assertion. On trouve à la suite de cet excellent morceau les diplômes eux-mêmes dont il y est parlé, & diverses autres pieces justificatives. Mais encore un coup, il doit être lû en entier, & nous y renvoyons nos lecteurs, qui, après en avoir acquis ainsi une connaissance exacte, approuveront notre discrétion à cet égard. Il y regne une
érudition

érudition profonde, & il ne peut être que le fruit des recherches les plus exactes, présentées d'une manière vive & pressante.



II. *R E C H E R C H E S* sur la loi des condensations de l'atmosphère, & sur la manière de mesurer par le barometre la hauteur des lieux accessibles, par M. J. A. DE LUC, citoyen de Geneve. Deux volumes, grand in-quarto d'environ 460 pages, avec des planches très-bien gravées. Proposés par souscription, à 24 liv. de France, pris en feuille à Geneve. On reçoit les souscriptions chez les principaux libraires de chaque ville. A NEUCHATEL au Bureau de la Société Typographique.

CET ouvrage a été annoncé dans la connaissance des tems pour l'année 1765, & dans le journal des sçavans pour le mois de février de l'année passée. Depuis huit ans que ce livre est sous presse, M. DE LUC n'a pas cessé de répéter ses expériences, de consulter les sçavans & les amateurs, afin de donner à son travail le degré de perfection dont il est susceptible. Enfin il

est achevé , & l'auteur qui n'en a fait tirer que 600 exemplaires , & qui est demeuré le maître de l'édition , ne la distribuera que lorsque le nombre des souscripteurs sera rempli. On va voir par la notice que nous allons en donner , d'après le programme qui vient de paraître , que cet ouvrage est du petit nombre de ceux qui peuvent servir à reculer les bornes de nos connaissances.

La *mesure des hauteurs par le baromètre* , est le premier objet que Mr. D. se propose. Etonné de l'incertitude des règles & de l'inutilité des tentatives faites pour les confirmer , il s'appliqua à examiner l'instrument même & l'histoire du *baromètre* qui fait le sujet de la première partie de son ouvrage.

Après avoir décrit les divers *baromètres* dont il indique les avantages & les défauts , M. D. examine les systèmes imaginés pour expliquer les phénomènes de cet instrument. Un des plus intéressans , c'est les variations qu'il éprouve dans un même lieu. L'auteur prouve par l'examen des hypothèses , que les efforts des hommes les plus célèbres ont été sans succès pour l'expliquer. Enfin il rapporte toutes les tentatives qui ont été faites pour mesurer les hauteurs par le moyen du baromètre.

Dans la seconde partie, l'auteur expose le résultat de ses recherches. Il prend le baromètre dans l'état où il l'a trouvé, c'est-à-dire, lorsque la *hauteur* étoit indéterminée. Après quoi suivant la route que ses propres expériences lui avaient tracée, il montre que les causes des variétés qu'on y avait remarquées, proviennent de la disparité des circonstances, des différences dans la forme des tubes, dans la manière de les charger, & dans la température du lieu. Il fait voir que par une même variation dans la chaleur du lieu, il est des baromètres, où le mercure s'abaisse, d'autres où il s'éleve; d'autres enfin où il demeure immobile.

Pour écarter ces irrégularités, M. D. propose une nouvelle construction qui a des rapports bien singuliers avec le baromètre construit à Londres par M. *Ramsden*, dont M. l'abbé *Rosier* vient de donner la description. Ce thermomètre devenant une partie essentielle du baromètre, il est important de le perfectionner aussi. Mr. D. tournant son attention de ce côté là, examine d'abord la matière même qui, par ses dilatations, indique les degrés de chaleur. Il compare les dilatations qu'éprouvent les différens liquides dont on a fait des ther-

mometres. Ces premières expériences lui montrèrent la nécessité de se fixer à un seul, & le conduisirent à décider que de tous les liquides employés jusqu'à présent, le mercure était celui dont les variations étaient plus proportionnelles aux variations de la chaleur.

L'auteur en était à ce point, lorsque M. *le Sage* lui communiqua une manière de faire un thermometre dont les degrés représentaient des différences égales de la chaleur. Les expériences qu'il a faites d'après cette idée, l'ont conduit à donner au thermometre une graduation exacte.

Un autre objet sans lequel cet instrument ne saurait être parfait, c'est la détermination du point fixe d'où l'on part pour marquer les degrés de chaud ou de froid. Le terme de la congélation de l'eau a paru équivoque, & il a été diversément entendu des physiciens. L'ébullition de ce même fluide est fort vague, puisque la chaleur de l'eau bouillante varie suivant les circonstances. Mr D. indique le moyen de fixer sans équivoque le terme de congélation.

Quant à la chaleur de l'eau bouillante, elle varie par les matières hétérogènes qu'elle peut contenir, & par la différence

du poids de l'atmosphère. La première de ces causes peut être prévenue par des moyens indiqués dans l'ouvrage, & qu'il serait trop long de rapporter. La seconde plus agissante, exigeait plus d'attention. Mr. D. traversant le mont Cénis en 1762, avait aperçu des rapports singuliers entre l'abaissement du barometre & la diminution de chaleur de l'eau bouillante. Après avoir inventé un nouveau thermometre, il a observé la chaleur de l'eau bouillante, en passant successivement depuis le sol du bas-Languedoc jusqu'au plus hautes sommités des Alpes, dans une hauteur verticale de 1520 toises; & il a eu le plaisir de voir ses observations se ranger sous une loi régulière, d'où découle une formule simple pour corriger le point de l'eau bouillante dans le thermometre.

Mr. D. étonné de la loi exprimée par l'équation qu'il avait calculée, a fait un grand nombre d'expériences pour en chercher la cause. Il rend compte de toutes les observations qui l'ont aidé à découvrir plusieurs causes physiques qui produisent la plus grande chaleur possible de l'eau bouillante, par différens poids de l'air.

Puisque les mesures précédemment prises manquaient de justesse, il doit en

être résulté de grands écarts dans les observations faites avec les thermomètres communs. C'est ce que Mr. D. démontre par des tables qui présentent tous les rapports du thermomètre de Reaumur avec son thermomètre de nouvelle invention, qu'il appelle thermomètre commun.

La bonne construction des *thermomètres* exige plus de soin qu'on ne l'imagine. L'auteur entre dans le détail de toutes les manipulations qui le concernent; & met ainsi les amateurs en état de diriger les artistes; il s'arrête à l'échelle de cet instrument, il montre par des exemples tirés de ses propres travaux, que pourvu qu'on ait soin d'éviter toutes les différences physiques, il n'y a aucun inconvénient à introduire des différences purement géométriques, telles que sont celles du nombre & de la grandeur des degrés; & que même en certains cas elles sont très-commodes.

Enfin l'auteur considère le *thermomètre* encore comme un instrument à l'usage du public. Et sous cette relation, ayant cru voir qu'il ne seroit pas possible d'en exclure entièrement l'esprit de vin, parce qu'il est à quelques égards plus commode que le mercure, il indique un procédé pour faire avec cette liqueur des *thermomètres* qui

marchent d'accord avec ceux des 'physiciens. Ainsi les particuliers pourront s'entendre entr'eux sur la chaleur, & bien des observations que les circonstances seules favorisent, ne seront point perdues pour la physique, comme elles l'ont été jusques ici.

Après avoir fait dans la seconde partie cet examen du *barometre* & du *thermometre* considérés en général, l'auteur passe au détail des instrumens particuliers qu'il a employés à ses expériences. Cette description des instrumens accompagnée de figures, fait le principal sujet de la troisieme partie.

Dans les expériences qu'il projettoit, il s'agissoit de comparer des abaissemens du mercure dans le *barometre*, avec les hauteurs des lieux où ces abaissemens avaient été observés. Il falloit donc s'assurer de ces hauteurs avec le même scrupule que de la perfection du *barometre*.

C'est pourquoi M. D. rend compte des moyens qu'il a employés pour s'assurer des hauteurs où il a fait ses observations. Une mesure trigonométrique faite avec un excellent quart-de-cercle de trois pieds de rayon, & sur une base de glace, ne lui ayant pas paru assez exacte à cause des

effets incertains de la réfraction , il entreprit de déterminer ces hauteurs avec un niveau qu'il construisit exprès. Il parvint à rendre cet instrument si exact , qu'un second nivellement fait encore pour la vérification du premier , ne s'en écarta que de 9 pouces sur une hauteur de 2926 pieds , qui est celle du sommet le plus élevé d'une montagne nommée *Saleve* , relativement à un certain lieu de la plaine voisine , peu distante de Geneve. Il fixa en même tems 15 stations différemment élevées sur le penchant de cette montagne.

Ayant eu occasion pour vérifier ses premières expériences , de mesurer de moindres hauteurs , il traite à ce sujet de la mesure des hauteurs au cordeau , & des moyens qu'il a employés pour éviter les erreurs auxquelles cette mesure est sujette.

C'est dans la quatrième partie que l'auteur rend compte de ses expériences sur les modifications de l'atmosphère. La montagne de *Saleve* en a été le théâtre principal ; & c'est du résultat de près de 400 observations faites aux 15 stations fixées sur cette montagne , qu'il a tiré enfin les règles générales par lesquelles on peut déterminer la densité actuelle de l'air , ainsi que les dégradations de cette densité de

bas en haut, & en particulier la hauteur des lieux.

Les premières expériences de M. D. sur cette montagne lui firent appercevoir un phénomène intéressant, qui lui servit de fil pour le conduire dans ce labyrinthe. On observait le *barometre* de quart d'heure en quart d'heure au pied de la montagne : tandis qu'il l'observait dans les mêmes momens aux diverses stations dont on vient de parler, & dans plusieurs journées, les mouvemens du mercure dans les deux *barometres* observés dans les mêmes lieux, se trouverent opposés : il s'élevait dans l'un, tandis qu'il s'abaissait dans l'autre.

A force de chercher la cause de cette singularité, l'auteur parvint à découvrir qu'elle était produite par les variations de la chaleur de l'air.

De cette première découverte, & des expériences qu'il fit pour la constater, il en conclut d'abord une théorie générale des effets de la chaleur dans l'atmosphère ; & il forma un plan d'expériences, soit pour vérifier cette théorie, soit pour déterminer les variations que la chaleur produit dans la densité de l'air, avec les variations correspondantes du *thermometre*.

Il fallait pour cela avoir des *thermometres*

qui indiquassent sûrement la température de l'air échauffé par le soleil. M. D. prouve par plusieurs expériences, que les *thermometres* ordinaires n'y sont point propres ; & il indique le moyen d'en construire qui répondent à ce but.

Avec cette addition aux instrumens décrits dans la troisième partie , M. D. entreprit le cours d'observations qu'il avait projeté : & ayant rassemblé ces observations avec soin, il les examina dans le cabinet. Il parvint à découvrir les causes qui concourent à produire la différence de hauteur du mercure dans les *barometres* ; & ayant déterminé les effets distincts de chacune de ces causes, & leurs loix , il en tira une formule dont le premier usage a été la *mesure des hauteurs par le barometre*.

Il fait d'abord l'épreuve de cette formule sur les observations même d'où il les avait tirées, dont il donne la table pour chaque station. On y verra que les résultats du calcul se rapprochent tellement des hauteurs réelles, que les plus grands écarts n'excedent pas $\frac{1}{100}$ de ces hauteurs.

Pour vérifier cette formule dans des lieux différens de ceux où elle avait pris naissance, M. D. a mesuré au cordeau diverses tours situées sur des sols différemment

élevés, depuis le bord de la mer, jusqu'à 2060 pieds d'élévation au-dessus de son niveau ; & ayant observé le *barometre* & le *thermometre* au pied & au donjon de ces mêmes tours, il a trouvé le plus grand accord entre les résultats de ces observations & les mesures actuelles.

La juste défiance qu'on avait de toutes les regles indiquées précédemment pour mesurer les hauteurs par le *barometre*, ne résultait pas seulement des différences qu'il y avait entr'elles, elle était due encore à ce qu'aucune de ces regles ne se prêtait à la différence des abaissemens du *barometre* porté en différens tems dans les mêmes lieux, différence dont quelques physiciens avaient conclu que cette espece de mesure serait toujours très-irréguliere.

L'auteur a donc cru que pour vérifier ses regles il fallait mesurer à diverses fois avec son *barometre* les mêmes montagnes ; c'est ce qu'il a fait jusqu'à la hauteur de 7850 pieds au-dessus du niveau de la mer ; & l'accord des résultats a été une nouvelle confirmation de la justesse de ces regles.

Entre ces vérifications, il en est une sur-tout qui montre déjà l'extension que peut recevoir cette espece de mesure : c'est celle de la hauteur du lac de Geneve sur

le niveau de la mer , conclue de deux suites d'observations faites en 1762 à Genes , & en 1769 dans le bas-Languedoc , comparées à d'autres observations faites à Geneve dans les mêmes tems , & dont les résultats sont semblables.

Après avoir rapporté ces diverses vérifications de ses regles , l'auteur s'attache à développer les imperfections qu'il y trouve encore , d'où résultent plusieurs beaux problèmes physico-mathématiques qu'il propose aux physiciens.

Une des sources d'incertitude qu'il a trouvée , l'a conduit à un nouveau système sur la cause des variations du *barometre*. Ce système se trouvant lié avec les effets des vapeurs dans l'atmosphère , ces effets & leur cause sont devenus un des objets de son ouvrage. Ici sur-tout il expose les points principaux de sa théorie qu'il applique ensuite aux variations du *barometre* , & aux phénomènes qui les accompagnent.

L'auteur termine l'exposition de sa théorie des modifications de l'atmosphère appliquée principalement à la mesure des hauteurs par le *barometre* , en indiquant quelques moyens d'éviter les petites erreurs que peuvent y introduire les causes dont il n'a pu encore déterminer les effets ;

& il fait voir qu'en employant ces moyens on parvient à une très-grande exactitude.

L'auteur montre ensuite une application de ses regles pour la mesure des hauteurs par le *barometre*, moins exacte que celles qui ont été son principal objet, mais plus exacte que ne peuvent l'être les mesures de même espece, & incomparablement plus commode : c'est la détermination des hauteurs par où l'on passe en voyageant. Après avoir posé les principes particuliers à cette application, il donne divers nivellemens de routes, en particulier celui du cours du Rhône de Geneve à la mer, & la hauteur de quelques villes relativement à ce dernier niveau. Plusieurs de ces nivellemens sont accompagnés de preuves, d'où il résulte une forte de détermination du degré d'exactitude qu'on peut en attendre.

La *mesure des hauteurs par le barometre* abrégant beaucoup le travail qu'exige les autres mesures, sans rien diminuer de l'exactitude, M. D. a cherché à en étendre l'usage. Il a joint pour cet effet des pinules à son *barometre*, qui, par ce moyen, lui fournit un très-bon niveau, dont il indique l'usage. Et comme la hauteur d'une montagne peut servir de base à des opérations trigonométriques, on verra aisément que

du sommet d'une montagne, on peut, sans changer de place, lever le plan topographique des plaines voisines, en employant le graphometre pour prendre des angles de dépression & de position du même lieu où l'on a fait l'observation du *barometre*. On peut encore quelquefois, par des opérations fort simples, employer la hauteur connue d'une montagne à en mesurer d'autres : l'auteur donne quelques exemples de ce cas.

Cette partie de l'ouvrage de M. D. est terminée par une vérification de ses regles aussi inopinée qu'intéressante. Des observations du *barometre* faites au cap-de-bonne-Espérance par M. l'abbé de la Caille, à des hauteurs connues, heureusement accompagnées des circonstances nécessaires pour y appliquer ces regles, les confirment pleinement. Aidé de la connaissance que MM. de la Condamine & Bouguer nous ont donnée du climat du Pérou, M. D. étant parvenu à appliquer les mêmes regles aux observations du *barometre* qu'ils y ont faites, montre encore que l'air suit dans les Cordilleres les mêmes loix que sur nos montagnes.

La cinquieme & dernière partie est employée à des considérations générales sur

l'utilité du *barometre* & du *thermometre*, accompagnées d'exemples.

Dès qu'on est parvenu à déterminer la densité actuelle de l'air, & les loix des dégradations de cette densité, on tient un point de physique générale, dont les applications sont très-étendues & très-variées.

La premiere application dont l'auteur donne l'exemple, est la détermination de la pesanteur spécifique de l'air, par une hauteur donnée du *barometre* & à un certain degré de chaleur. La formule est générale, & servira pour déterminer cette pesanteur spécifique dans tous les cas.

Une seconde application concerne la hauteur totale de l'atmosphère, dont la détermination est utile dans plusieurs problèmes de météorologie & d'astronomie.

Mais M. D. s'est sur-tout attaché à la connaissance des changemens que subissent les réfractions par les changemens d'état de l'air. Il avait été précédé dans cette recherche par M. *Mayer* & par M. l'abbé *de la Caille*; mais ces astronomes célèbres n'avaient fait qu'ébaucher la matiere. Des recherches plus approfondies donnent lieu à des questions de physique très-intéressantes, que l'auteur examine; & de cet examen résultent des regles pour corriger

plus sûrement les réfractions moyennes : c'est par-là que M. D. termine son ouvrage.

C'est proprement un journal d'expériences & de méditations. L'auteur a suivi l'ordre du développement de ses idées, en indiquant les occasions qui les ont fait naître, les hypothèses formées d'après les phénomènes, les expériences tentées pour vérifier ces hypothèses, les erreurs redressées, les vérités découvertes, les conséquences tirées; enfin les systèmes formés & leur application.

Il est difficile d'approfondir un point de physique, sans qu'il donne lieu à des problèmes très-relevés de mathématiques. Cependant l'auteur s'est toujours renfermé dans les mathématiques élémentaires.

Mais en s'abstenant de pousser jusqu'au bout les conséquences de ses découvertes, il n'a pas oublié ceux pour qui des objets réels pouvaient être d'heureuses occasions d'exercer leur génie mathématique. On a vu une multitude d'hypothèses relatives aux mêmes objets, auxquelles des hommes distingués ont appliqué la géométrie sublime. Il était donc naturel de penser qu'ils auraient plus de plaisir encore lorsqu'ils travailleraient sur des données plus réelles. C'est pourquoi l'auteur s'est appliqué à faire
naître

naître ces questions, en montrant les embarras que lui ont occasionné des complications de causes, dont les loix sont cependant près d'être déterminées; en rassemblant un grand nombre d'expériences, il a mis les mathématiciens en état de leur comparer avec fruit les hypothèses qu'ils imagineront, pour les concilier, & les conséquences de ces hypothèses.

Il ne nous reste qu'un mot à dire pour appuyer notre jugement sur cet ouvrage; c'est que L'ACADEMIE ROYALE DES SCIENCES DE PARIS en a jugé comme nous; ainsi qu'on peut le voir par l'extrait suivant.

EXTRAIT DES REGISTRES

De l'Académie royale des sciences.

Du 30 juillet 1762.

Messieurs DE LA CONDAMINE & DE LA LANDE qui avaient été nommés pour examiner un ouvrage intitulé, Recherches sur la loi des condensations de l'atmosphère, & sur la manière de mesurer par le barometre la hauteur des lieux accessibles par M. J. A. DE LUC, citoyen de Geneve;

C

ayant fait leur rapport , l'Académie a jugé que cet ouvrage pouvait être regardé comme un des meilleurs dont on ait enrichi la physique depuis long-tems , & qu'il était très-digne d'être approuvé. En foi de quoi j'ai signé le présent certificat. A Paris le 4 août 1762. Signé , GRANDJEAN DE FOUCHY , Sec. perp. de l'Acad. R. des sciences.



III. *Lettre de l'auteur des Soirées Helvétiques à l'auteur des Ephémérides du citoyen.*

ON se rappellera d'avoir vu dans notre journal de février 1771 , une lettre qui nous fut adressée de Bâle , dans laquelle on reproche avec assez d'aigreur à l'auteur des *Soirées helvétiques* la manière peu décente dont il parle de cette ville , & sur-tout du célèbre D. Bernoulli , de qui il avait été reçu avec beaucoup de politesse. Un trait qui se trouve dans le même ouvrage , paraissait au premier coup d'œil avoir

pour objet les favans estimables qui travaillent aux éphémérides du citoyen, & qui sont connus sous le titre d'économistes. Ils ont donné un extrait du livre des *Soirées*, en critiquant d'une manière judicieuse & modérée ce qui leur paraissait mériter de l'être dans cet ouvrage. C'est ce qui a engagé l'auteur à leur adresser la lettre qu'on va lire. Elle fait si bien l'éloge de son caractère, & contient un aveu si satisfaisant pour le mathématicien célèbre, que nous avons cru ne pouvoir nous dispenser de la transcrire en entier, d'autant plus qu'il est très-rare de voir un écrivain convenir de ses torts avec une franchise aussi noble.

A Paris ce 10 décembre 1771.

J'arrive de mes caravanes militaires, Monsieur, & je ne reçois qu'à l'instant les trois volumes des Ephémérides ou vous rendez compte de mon ouvrage. Je ne dissimule pas combien j'ai été flatté de vos éloges ; mais de la meilleure foi du monde, je ne suis pas moins reconnaissant des critiques. Si tous les écrivains qui s'en mêlent adoptaient votre ton, Monsieur ;

si le raisonnement prenait chez eux comme chez vous la place du sarcasme inconsideré ou insultant ; si sur-tout on y découvrait ce soin fraternel tendant à éclairer les hommes en général , & non à dépriser tel homme en particulier , je n'ai pas assez mauvaise idée de notre nature pour croire que l'orgueil chatouilleux se révoltât de même contre l'avis bienfaisant.

Dant tout ce que vous condamnez de mon livre , j'ai pensé comme vous en le relisant. Cette analogie flatteuse pour moi est la seule consolation de ma première erreur. La plupart de ces fautes sont dues à la rapidité de la composition. Mauvaise excuse , j'en conviens , quand on ose prendre le public pour son juge. Ce qui vaut mieux , c'est la promesse sincère de me corriger à la première occasion.

Mais il est une accusation que je ne puis me dispenser de repousser dès aujourd'hui. Elle vient de vous , monsieur , elle est grave pour moi. Je dis dans les *Soirées Helvétiques* , " qu'un déclamateur économique se
 „ trompe singulièrement quand il s'arrogé
 „ le droit de fronder les gens du monde &
 „ les jolis vers , parce qu'il a fait un mé-
 „ moire médiocre , ou même bon , sur l'ex-
 „ portation des bleds , &c. &c. „ Je dis cela ,

& vous me soupçonnez de vous avoir en vue ; vous, monsieur, que je n'ai jamais eu le bonheur de rencontrer ! mais vous, monsieur, que je ne puis regarder que comme mon ami, puisque vos ouvrages annoncent en vous celui de l'humanité ! Si, par une indiscretion très-coupable, j'avais voulu vous désigner alors, je l'avouerais à vous-même aujourd'hui, non pour joindre une impudence à une légèreté, mais pour demander pardon d'une sottise. Cette phrase n'est que l'expression d'un sentiment général inspiré par la rencontre de quelques pédans froids, secs, tranchans, exclusifs, & par conséquent médiocres. Si mon ouvrage avait contenu une personnalité quelconque, j'y aurais mis mon nom & celui des autres, de peur qu'on ne s'y trompât ; car j'aimerais mieux faire une épigramme qu'une lâcheté.

C'est donc à moi maintenant, monsieur, d'exiger de vous une réparation. J'use de mes droits. Je ne vous connois qu'un moyen de vous faire pardonner une accusation injuste ; c'est de m'aider à réparer un tort véritable, quoique sans projet.

Il me revient de plusieurs côtés que les habitans de Bâle se plaignent de moi avec amertume ; on m'assure même qu'il a paru

quelques petites diatribes à ce sujet. Je ne lis jamais les satyres , celles qui me regardent ni plus ni moins que les autres. Mais que l'on réponde durement à quelques gaietés indiscrettes , c'est un tort de celui qui répond , qui n'ôte rien au tort de l'indiscret. Ma profession de foi sincere est que je n'ai voulu offenser personne. Je suis particulièrement touché du reproche de M. *Bernoulli*. Il m'accuse , dit-on , d'avoir payé une réception fort honnête , par quelques lignes de dérision fort déplacées. J'ai relu l'endroit , & j'avoue en rougissant que M. *Bernoulli* a raison : je suis un étourdi. Après avoir donné le droit de penser que j'ai par fois une mauvaise tête , il ne me reste rien de mieux à faire que de prouver que mon cœur vaut mieux. Rendez donc ma réparation publique , s'il vous plait. Les loix annullent à vingt-cinq ans les engagements contraires à notre fortune , que nous pourrions avoir contractés avant cet âge ; ferait-il moins juste & moins important d'annuler à trente toutes les autres sottises que l'on peut avoir dites & faites dans le cours de sa vie ? Je réclame cette amnistie. De grace , monsieur , faites qu'il n'existe pas une ville au monde où l'on puisse me croire un ingrat. Je dormirais plus tranquille défarmé dans un dé-

fert , qu'avec l'idée d'avoir affligé un galant homme.

C'est avec une reconnaissance bien vraie, & des sentimens bien distingués, que j'ai l'honneur d'être, &c.

DE MASSON, Marquis *de Pezay*,
aide-maréchal général des logis
des camps & armées du roi.





SECONDE PARTIE.

 NOUVELLES LITTERAIRES
 DE L'EUROPE.

FRANCE.

- I. *Epitres sur la vieillesse & sur la vérité, suivies de quelques pieces fugitives en vers, & d'une comédie nouvelle en prose & en un acte, qui a pour titre: Le mariage de Julie. Par M. SAURIN, de l'académie française. Paris, 1772, chez la veuve Duchesne.*

LES deux premières pieces annoncées dans ce titre avaient été lues avec applaudissement à l'académie française. On y trouvera quelques négligences qui n'empêcheront pas de les lire avec plaisir. Nous allons en citer quelques morceaux qui feront l'é-

loge des talens de l'auteur pour ce genre de poësie trop négligé peut-être de nos jours.

*De nos vœux indiscrets nous fatiguons les
cieux ;*

*Tout mortel leur demande une longue car-
rière ;*

*Mais quand Priam au char d'Achille furieux,
Vit Hector tout sanglant trainé sur la pouf-
sière,*

De leurs tristes présens il accusa les dieux.

*Voyez, cher Ariston, la vieilleffe plaintive,
Sur un bâton noué courbant ses faibles reins :*

*Le tems qui sur sa tête amassa les chagrins,
Hâte vers le tombeau sa démarche tardive.*

Ses goûts sont émoussés, ses desirs sont éteints.

*Loin d'elle a déserté la flatteuse espérance,
Emportant les plaisirs, & de maux trop*

certain

Lui laissant l'inutile & triste prévoyance.

A ses yeux obscurcis le ciel paraît chargé,

*L'astre du jour en deuil, la nature en souf-
france :*

Et du monde vieilli pleurant la décadence,

*Elle croit que tout change, & seule elle a
changé.*

*Ainsi, d'après nos sens, la mobile apparence,
 Nous offre les objets sous des aspects divers,
 Et chaque âge en effet voit un autre univers.
 Que tout semble riant au printems de la vie!
 Des rayons de l'espoir la nature embellie
 Répand un jour si pur ! son éclat est si frais !
 La jeunesse ne voit que des êtres parfaits.
 Tout homme est un ami , toute femme est
 sincere ;
 Tout poète est divin , & sur-tout point
 jaloux ;
 Mais par l'expérience éclairés malgré nous ,
 Que nous perdons bientôt cette illusion chere !
 La défiance vient , conduite par le tems ,
 Montre aux pas incertains , à l'œil fixe , au
 tein blême ,
 Qui mêle un doux poison aux plus doux sen-
 timens ,
 Et verse dans nos cœurs, avec le froid des
 ans ,
 Le dégoût des humains , & l'ennui de soi-
 même.
 Dans cet état cruel , les plus infortunés
 Sont ceux qu'à de longs jours le ciel a con-
 damnés.*

A ce sombre tableau l'auteur oppose le portrait flatteur de la vieilleſſe que Cicéron a mis dans la bouche de Caton.

*Qu'importe, mes amis, que la fille du tems
Ait de son doigt d'airain ſilloné mon
viſage,*

*Rendu mon corps débile & mes genoux trem-
blans,*

*La raiſon ſe nourrit ſous les rides de l'âge,
Et l'eſprit affranchi du tumulte des ſens,*

*Goûte ce calme heureux, la volupté du ſage.
Sans trop apprécier ce ſuperbe langage,*

*Je veux bien avouer qu'il fut dans tous les
tems*

*Quelques mortels choiſis dont la mâle vieil-
leſſe*

*Sut cultiver en paix les fruits de la ſageſſe ;
Nous en connoiſſons un qui ſublime & tou-
chant,*

De la pompe du Pinde embellit ſon couchant.

*Dociles à ſa voix, tous les arts l'environ-
nent,*

*Et ſe jouant encore avec ſes cheveux blancs,
Les grâces à l'envi, les muſes le couron-
nent.*

*Tel fut Anacréon, tel Sophocle à cent ans ;
Mais d'un bonheur si rare il est peu de mo-
deles ;*

*Les Muses trop souvent sont de l'humeur des
belles ,*

*Et gardent leurs faveurs pour de jeunes
amans.*

*Il est un plus grand mal , des vieux ans le
partage.*

*On perd tous les objets que l'on avait ché-
ris.*

*O vous , qui de Nestor enviez le grand âge,
Songez que l'on n'obtient de longs jours qu'à
ce prix.*

.

*Tel est le triste sort des mortels ici bas ,
Mille effroyables maux assiegent tous leurs
pas ,*

*Et planant sur leurs têtes Atropos en furie
Ne cesse de lancer les fleches du trépas.*

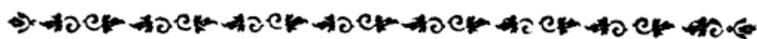
*Chaque instant voit tomber une épouse chérie ,
Un fils , l'unique espoir de ses tristes parens ,
L'ami qui nous aidait à supporter la vie.*

.

*Ab ! s'il faut voir briser les plus tendres
liens ,*

*Si ce n'est qu'en passant sur la cendre des
siens
Que l'homme un peu plus tard rentre dans
la poussiere ,
Je te conjure , ô ciel , d'abrèger ma carrière.*

L'épître sur la vérité est encore plus philosophique que celle sur la vieillesse. L'épître d'Héloïse à Abailard , imitée de Pope , ne fera pas lue sans intérêt. Le *mariage de Julie* , comédie , qui termine ce recueil , peint les mœurs de Paris avec une naïveté charmante. Le dialogue est plein de cet esprit vrai qui plait autant que l'esprit affecté est insupportable.



II. *Du monde primitif , analysé & comparé avec le monde moderne , ou recherches sur les antiquités du monde , contenant l'origine du langage & de l'écriture , la grammaire universelle , l'alphabet & le dictionnaire de la langue primitive , & le rapport de tous ces objets à notre alphabet , nos grammaires , & nos langues modernes. Le genie symbolique de l'antiquité , manifesté dans l'écriture hiéroglyphique , le langage allégorique , les fables mythologiques , les symboles en usage chez tous les peuples , le blason , la poésie héroïque , les*

cosmogonies & théogonies de tous les peuples , &c. La religion primitive , clef de toutes les théogonies des anciens peuples. L'histoire , les traditions & les usages du monde primitif , & à quel point ces objets se sont transmis jusqu'à nous. Ses loix & ses usages agricoles , sources de la grandeur & de la puissance des anciens empires , son calendrier & ses fêtes , à quels objets elles se rapportent ; ses monumens les plus importans , avec leur explication , la notice des livres que l'auteur a lus sur ces objets , & les titres de ceux que l'auteur n'a pu se procurer.

Cet ouvrage rempli de découvertes intéressantes pour tous les peuples , est accompagné d'un grand nombre de planches en taille-douce. L'auteur est M. COURT DE GEBELIN , de la société économique de Berne & de l'académie royale de la Rochelle. On propose cet ouvrage par souscription , qui sera ouverte jusqu'à la fin de juillet , à Paris , chez l'auteur , rue Poupée , la seconde porte cochère à droite , en entrant par la rue haute-feuille , les mardis & samedis matin. A Londres chez Emsley , à la Haye chez Gosse , à Lausanne chez Grasset , à Neuchâtel au bureau de la Société Typographique , & dans les principales villes de l'Europe. La souscription pour le premier

volume in-quarto de 500 pages, qui paraîtra à la S. Martin au plus tard, est de 12 liv. de france, moitié en souscrivant, moitié en le retirant. Tout l'ouvrage aura trois volumes de la même force que le premier.



A L L E M A G N E.

III. *Oden. Odes. in-octavo. Hambourg.*

CE titre très-laconique est celui d'un ouvrage du célèbre M. KLOBSTOCK. La dédicace est dans le même style; c'est un écusson au dessous duquel on lit : *An Bernstorff : A Bernstorff*. Ce ministre aussi habile qu'intègre était alors à la tête des affaires du Dannemarc; il aimait les lettres & il les protégeait; il réunissait les talens & les vertus.

On connaît assez le *Milton* de l'Allemagne. Son *Messie* a été traduit en français, & nous avons eu occasion d'en publier quelques morceaux. Les odes qu'il publie aujourd'hui ont le sublime de celles de Pindare dont il imite quelquefois l'obscurité. Elles sont au nombre de 73, divisées en trois livres. On sent l'extrême difficulté qu'il y aurait à traduire des pièces dans le genre de M. Klobstock. Sans parler de cette sublimité qui fait qu'il n'est pas toujours

entendu de ses compatriotes même , le génie de sa langue admet des figures que la nôtre ne se permet pas. Nous essayerons cependant d'en présenter deux. Nos lecteurs nous tiendront compte d'avoir essayé de leur donner une idée de l'original.

Les mondes.

„ L'Éternel est grand ! toutes celles de ses
 „ œuvres que nous connaissons sont gran-
 „ des ! Océan des mondes , dont les étoiles
 „ ne sont que des gouttes , nous ne te con-
 „ naissons pas.

„ Par où commencer , par où finir la
 „ louange du Très-haut ? Quel tonnerre
 „ me prètera sa voix ? quel ange ses pensées ?

„ Qui me conduira au sommet des col-
 „ lines éternelles ? Ah ! j'enfonce , je suis
 „ englouti dans l'océan de tes mondes.

„ Qu'elle était belle , qu'elle était bril-
 „ lante , cette nuit étoilée ou cette pensée
 „ sublime prit son effor au dedans de moi ,
 „ où j'osai me demander quels étaient les
 „ faits de cet être sublime qui habite dans
 „ les cieux.

„ Me faire une pareille question , à moi
 „ qui ne suis que folie & poussière ! J'étais
 „ saisi d'avance de frayeur , en pensant que
 „ j'apprendrais ce que j'ai appris.

„ Moins audacieux que moi , ô pilote ,
 „ ton sort est égal au mien. Dans l'éloi-
 „ gnement

gnement, tout autour de l'Olympe, se forment des nuages sombres & orageux.

„ La mer redoutable, même dans son repos, est encore calme; mais le pilote expérimenté regarde & découvre de loin la tempête qui le menace, son cœur d'airain frémit.

„ Pâle & tremblant, il fait promptement couler les voiles le long du mat. Déjà la mer s'enfle, déjà la tempête arrive.

„ Olympe ténébreux, l'océan mugit & tonne plus haut que toi, le mat crie & chancelle, l'orage redouble ses sifflemens, il chante un cantique de mort.

„ Le pilote observe. Vagues, vous montez par degrés, vous devenez toujours plus hautes. Voici la dernière. Le vaisseau est submergé, & sur ce sépulcre immense & toujours ouvert, le chant funèbre se fait encore entendre.

La mort de Clarisse.

“ Fleur charmante, faite pour croître long-tems sous nos ombrages, & pour y faner rapidement, te voilà transplantée dans le lieu où tu dois fleurir dans tout ton éclat, à côté des fleurs d'Eden.

„ Les zéphirs qui soufflent sur cette terre,

„ ceux mêmes qui paraissent les plus doux ;
 „ font pour toi des aquilons rigoureux. . . .
 „ Un orage s'éleve , il s'avance Ah !
 „ prends la fuite avant qu'il se tourne de
 „ ton côté.

„ Le cruel ! déjà il l'a terrassée , dans un
 „ instant , lorsque tu brillais du plus bel
 „ éclat. Cependant , quoique terrassée , tu
 „ feras toujours belle ; nous t'admirerons
 „ encore , mais ce fera avec des larmes.

„ Toujours ravissante , toujours digne de
 „ notre amour , nous avons vu Clarisse
 „ étendue ; elle a cessé de vivre pour nous ;
 „ une rougeur paisible colorait encore ses
 „ joues affaîssées.

„ Son ame s'envole avec joie ; elle va
 „ d'une aile rapide trouver des ames qui
 „ lui ressemblent , de belles ames , ses amies ,
 „ ses bien-aimées , qui la reçoivent avec
 „ joie.

„ Les collines célestes retentissent de
 „ chants répétés avec transport. Entre dans
 „ le repos , prends la couronne de la vic-
 „ toire , ô ame , car tu étais belle.

„ Ainsi triomphaient des ames dignes
 „ d'elle. Viens , Cidli , dans une douce so-
 „ litude , célébrons comme une fête le mo-
 „ ment où Clarisse disparut en nous lais-
 „ sant sa touchante image.

„ Ceuille des cypres , j'en trefferai des
 „ couronnées funebres ; tes larmes & les
 „ miennes les arroseront toutes les fois que
 „ nous célébrerons cette fête auguste. „



IV. D. *Jos. Salomon Semlers*, &c. c'est-à-dire, *Dissertation de M. le D. SEMLER, professeur en théologie à Halle, sur l'examen libre du canon. Halle, chez Hemmerde. 1771. in-octavo.*

ON doit savoir gré à M. SEMLER du courage qu'il a eu de communiquer au public ses idées sur le canon de l'église chrétienne. Il pouvait le faire avec plus de sûreté que bien d'autres, assuré de la protection d'un roi philosophe. Il y a même quelque possibilité qu'une des vues de l'auteur ait été d'édifier les philosophes de notre siècle, en les désabusant de leur prévention contre la révélation, prévention que les théologiens entretiennent par les idées qu'ils se forment de l'inspiration, de l'autorité & de l'usage des livres sacrés.

Il semble à la vérité, que M. SEMLER pousse quelquefois un peu trop loin sa complaisance pour les contradicteurs ; & que le desir de les gagner le porte à être de meil-

leure composition qu'on ne devrait l'exiger de lui. On peut dire que pour ménager toutes ses forces, pour défendre le corps de la place, il abandonne un peu trop facilement & sans nécessité des ouvrages extérieurs, qui pour n'être pas absolument nécessaires, ne laissent pas d'être aussi tenables qu'utilés. Les décisions peut-être trop légères ou trop accomodantes de notre auteur méritent d'autant plus d'indulgence & de support qu'il déclare dans sa préface qu'il est fort éloigné de prétendre au privilege de l'infailibilité, & de vou'oir faire de toutes ses pensées autant de loix à ses lecteurs. On ne saurait lui attribuer des desseins impies, sans blesser également la justice & la charité. Un auteur de son caractère mérite plutôt d'être regardé comme un de ces grands hommes dont les fautes même sont instructives. *Etiam errando docent.*

Dans le siècle philosophe où nous vivons, il n'y a rien de plus à la mode que les plaifanteries sur la stupidité & le fanatisme de la nation juive, sur l'absurdité de ses traditions, sur l'inutilité de son histoire & de sa religion locale par rapport à la totalité du genre humain, sur le système prétendu chimérique des types & du sens mystique de l'écriture. Il est difficile d'excuser M. SEM-

LER, qui se permet de badiner en plus d'un endroit sur le respect que les chrétiens ont pour les livres de Ruth, d'Esther, d'Esdras & de Néhémie, de même que pour le cantique de Saïomon. Comment a-t-il pu attribuer toute interprétation mystique ou allégorique de l'histoire sacrée à une imagination arbitraire? Lui qui reconnoît ailleurs que tel livre, telle loi, telle narration historique qui sera inutile, inintelligible, ou peut-être scandaleuse pour le commun peuple, peut, pour des lecteurs éclairés & d'ailleurs préparés, être tres-lumineuse & fort édifiante.

L'embarras où l'on se trouve quelquefois de concilier ce qui paraît d'abord inconcevable & indigne de notre attention, dans ce qu'on appelle le canon de l'ancien Testament, avec ce qu'on reconnoît être très-raisonnable & très-philosophique; cet embarras peut disposer un théologien trop philosophe à jeter témérairement sur les interprètes & sur les commentateurs typiques & mystiques, un ridicule qui retombe sur le Sauveur & sur les apôtres. Ce que ceux-ci nous enseignent de la différence qu'il y a entre l'esprit & la lettre de la loi, n'étant pas seulement utile aux Juifs, les chrétiens de toutes les nations & de tous les siècles

peuvent en profiter en diverses manières.

Ce qu'il y a néanmoins de certain & d'incontestable, c'est que toutes les parties du canon, tant du vieux que du nouveau Testament, mais sur-tout du vieux, ne sont pas également propres à l'édification de tous les lecteurs sans distinction. Rien n'est donc plus sensé que l'avis de M. SEMLER, qui voudrait que l'on fit pour l'usage du peuple chrétien, un bon choix des livres de l'Écriture, & même de chapitres détachés, généralement instructifs & édifiants. Il désirerait même qu'on mit entre les mains du commun des fideles, & sur-tout des enfans, avec les histoires apocryphes de Tobie, de Judith, d'Esther, &c. ou même à la place de ces histoires, d'autres récits plus intéressans de la vie des Saints, ou des vrais chrétiens de tous les tems & de tous les pays. J'ajouterai volontiers à ce pieux souhait de l'auteur un autre souhait qui me tient fort au cœur. C'est qu'on ne publiât plus le corps entier de notre canon, sans en donner une version plus exacte, revue par des personnes instruites, & s'il se peut, sans préjugé, & sans en présenter la clef aux lecteurs bien intentionnés, par des introductions convenables, à la portée de ceux qui ne sont pas en état de s'en faire une, par le

moyen de tous les secours qui sont entre les mains des savans.

Ce que dit M. SEMLER en plusieurs endroits, prouve assez qu'il reconnaît avec tous les théologiens dignes de ce nom, que la connaissance de notre Sauveur J. C. est le grand & principal objet de la révélation, qui la distingue de toute autre instruction; mais il en parle trop philosophiquement, comme si l'esprit de Christ n'avait animé les anciens qu'entant qu'ils ont pressé, comme lui, la nécessité d'un culte spirituel, & la saine morale, en prévoyant & en annonçant à l'avance qu'il ne serait pas mieux traité par les Juifs qu'ils ne l'avaient été eux-mêmes. Cela serait supportable, s'il ne s'agissait dans leurs promesses que d'une succession perpétuelle de prophètes ou de témoins de la vérité, & non d'un Messie unique, auquel les Juifs & tous les peuples du monde sont redevables de l'heureux rétablissement de notre communion avec le créateur, rompue par notre infidélité; ce rétablissement dépendant de notre côté d'une repentance sincère & d'une ferme confiance aux promesses de Dieu, accomplies par J. C. notre médiateur, & telles qu'elles ne pouvaient l'être par un simple homme.

Les réflexions de l'auteur sur le christia-

nisme préparé & prédit par les oracles hébreux, rectifient un peu ce qui est dit ailleurs contre le respect qui est dû a ces anciennes prophéties.

Quoique l'auteur n'ait pas tort de soutenir que les citations des livres saints faites par J. C. ne prouvent pas en elles-mêmes la canonicité de ces livres, & l'inspiration divine de toutes leurs parties ; elles doivent pourtant nous les faire envisager comme des monumens authentiques, respectables & précieux de la perpétuité & de l'uniformité de la religion. On aurait pû se contenter de remarquer, que ces allégations ne favorisent pas le respect trop scrupuleux qu'on attache quelquefois à toutes les syllabes & à toutes les phrases des écrivains sacrés, pendant que J. C. & ses apôtres ne se font pas le moindre scrupule de substituer des expressions analogues ou paraphrastiques aux termes employés par Moïse & par les autres prophètes. En général, il n'y a rien de plus contraire au grand but de la religion, que de la faire dépendre précisément de l'intelligence des saintes Ecritures ; en supposant impitoyablement, que sans ce secours, les hommes ont toujours été & seront toujours incapables des connaissances dont nous avons besoin pour être sages & heureux.

Si l'auteur est fondé à attribuer quelques-unes des persécutions de l'église chrétienne , au fanatisme de quelques chrétiens judaïsans , qui auraient pu se rendre suspects de fomenter des rebellions , ce n'est pourtant pas la seule ni la principale raison des fureurs du zèle persécuteur. Notre Sauveur a préparé lui-même ses disciples à se voir persécutés dans le monde ; & il faudrait être bien hardi pour oser l'accuser d'avoir formé des disciples séditieux.

La comparaison que l'auteur fait entre les Gnostiques & les Esséniens , s'accorde mal avec ce que S. Irénée & d'autres peres nous en rapportent. M. SEMLER , à l'exemple de divers modernes , prend la liberté de traiter ces peres trop cavalièrement.

Il aurait été à souhaiter que M. SEMLER eut pû , avant que d'écrire son livre , lire tout ce que M. TOELLNER a écrit sur le même sujet. Peut-être le théologien de Francfort lui aurait-il donné lieu de s'exprimer en plusieurs endroits un peu plus correctement & avec plus de circonspection.

M. P.




 I T A L I E.

V. *Voyage de M. Olof Torée, aumônier de la compagnie Suédoise des Indes Orientales ; fait à Surate, à la Chine, &c. publié par M. Linnaeus, & traduit du Suédois par M. Dominique de Blackfort, in-douze, de 92 pages.*

Précis historique de l'économie rurale des Chinois, présenté à l'académie royale des sciences de Suede, en 1754. Par M. Charles-Gustave Eckberg, &c. publié par M. Linnaeus, &c. in-douze, de 47 pages. A Milan, chez les freres Reycends, libraires, 1771.

L'éditeur de ces deux brochures réunies en un seul volume, nous apprend que M. Olof Torée après s'être appliqué à l'étude de l'histoire naturelle dans l'université d'Upsal, fut reçu comme aumônier d'un des vaisseaux de la compagnie des Indes Orientales, établie à Gottembourg, & fit le voyage de la Chine en cette qualité. Il rapporta à son retour un grand nombre de plantes rares dont il fit présent à M. Linnæus, & celui-ci donna par reconnaissance le nom de *Torenia* à l'une des plus singulieres.

Quelque peu étendue que soit cette relation , on y trouvera des observations nouvelles & très-intéressantes sur les productions naturelles de l'Inde & de la Chine, qui ont échappé aux autres voyageurs. Malgré les descriptions volumineuses que l'on a de cette dernière contrée , on ignorait encore plusieurs détails curieux sur l'économie rurale & domestique des Chinois , & sur leur industrie à tirer parti de toutes sortes de terrains , selon la diversité du climat & des saisons , à ne perdre aucune des matières utiles , à multiplier , autant qu'il est possible , les ressources que fournit l'agriculture , à en partager entr'eux les objets à l'infini , pour ainsi dire , afin de les perfectionner tous , &c. Doit-on être surpris , après cela , que cet empire nourrisse si commodément le peuple immense qui l'habite ?

Au reste , il est facile de reconnaître dans la précision & la candeur qui caractérisent cette relation , l'homme de lettres , le physicien éclairé & le citoyen qui ne se propose d'autre but que d'instruire ses compatriotes , par la découverte de quelques vérités utiles. Qu'on nous permette de rassembler ici quelques-unes des observations de l'auteur sur l'économie des habitans de la province de Canton , où il a fait un assez long séjour.

Les Chinois connaissent deux sortes de ris, l'une demande un sol bas & humide, l'autre un sol sec & élevé. Ils savent leur assigner le terrain qui convient. Mais à mesure que l'on s'avance du midi au septentrion, la culture du riz cesse & est remplacée par celle du froment & du seigle, qui réussit mieux sous un climat moins chaud & moins humide. Les environs de la ville de Canton sont très-bas, la marée y porte un limon salé, qui joint au chaume du riz, suffit pour l'engrais des champs. De larges fossés les séparent, & les racines des cyprès plantés en haye, du côté de la mer, empêchent qu'elle n'emporte le terrain. Dans les endroits que la marée n'arrose pas, on construit une terrasse autour de chaque champ ; elle sert à y retenir l'eau selon le besoin, pendant la saison des pluies. Il se forme à l'embouchure de certaines rivières, des terrains plats & sablonneux. Les Chinois construisent des radeaux, les affermissent, étendent des nattes par dessus, y rassemblent quelque terre, & y plantent du riz, qui se trouvant toujours également humecté, rapporte beaucoup au cultivateur industriel. Ailleurs ils labourent & engraisent une petite partie d'un champ, y jettent du riz en quantité, & lorsque les épis ont

acquis une certaine force, il les transplantent & en couvrent le reste du terrain, qu'ils ont eu soin de bien bêcher. On ne doit pas omettre que l'attention des Chinois à profiter de l'alternative régulière de la saison sèche & de celle des pluies dans leur climat, leur procure chaque année deux moissons abondantes. Un de leurs plus grands soins est de ne laisser rien perdre de toutes les matières qui peuvent servir d'engrais. Les pauvres gens les ramassent & les vendent à ceux qui en font commerce, & de qui les cultivateurs les achètent.

Les montagnes & les collines cultivées jusques à leur sommet, sont partagées en terrasses dont les bords sont garnis d'arbres. On y sème diverses plantes, à des hauteurs plus ou moins grandes, selon le degré d'humidité qu'elles exigent, ou le degré de lécheresse qu'elles peuvent supporter.

Les Chinois ne sont pas moins occupés de leurs jardins potagers, & de la culture des arbres fruitiers, qu'ils multiplient dans tous les lieux favorables à chaque espèce. Ils élèvent une quantité prodigieuse de cochons dont la chair & le lard font la nourriture ordinaire du peuple, & des canards qui paraissent sur la table des gens aisés. Les uns achètent des œufs, d'autres les font éclore

dans des fourneaux, des troisièmes les élevent. On les loge dans de grands bateaux plats, que l'on fait passer d'un lieu à un autre, pour trouver une nouvelle nourriture. Ces bateaux sont environnés d'un nombre infini de jeunes canards, qu'on laisse paître tout le jour. Une vieille canne conduit chaque peuplade; toutes reviennent le soir au gîte, aucun individu ne s'y trompe. Cette éducation dure pendant quinze jours, après quoi les canards pourvoyent seuls à leur subsistance.



TROISIEME PARTIE.

PIECES FUGITIVES.

I. *Lettre de M. DE V*** sur un écrit anonyme.*

LA Ferney, le 20 avril 1772.

*Dans ce saint tems , nous savons comme
On doit expier ses délits ,
Et bien dépouiller le vieil homme ,
Pour rajeunir en paradis.*

UN E bonne ame voulant féconder mes intentions , m'a envoyé par la poste la veille de pâques , la deux centieme brochure qu'on a broché contre moi depuis quelques années. On m'y fait souvenir d'un de mes péchés que j'avais malheureusement oublié ; tant à mon âge on a la mémoire débile. Ce péché est la jalousie , l'envie.

Je le regarde vraiment comme le plus vilain des péchés mortels. Je n'ai plus qu'à faire pénitence & à m'amender.

1°. L'on m'apprend que je suis extrêmement jaloux de Bernard de Palissi qui vivait sur la fin du seizième siècle. Il avance que la fallun de Touraine n'est qu'un amas de coquilles dont les lits s'amoncelèrent les uns sur les autres pendant cinquante mille siècles plus ou moins, lorsque la place où est la ville de Tours, était le rivage de la mer. Ma jalouse fureur ayant fait venir une caisse de ce fallun, dans laquelle je n'ai trouvé qu'une coquille de colimaçon, j'ai pris insolemment ce fallun pour une espèce de pierre calcaire friable, pulvérisée par le tems. J'ai cru y reconnaître évidemment mille parcelles d'un talc informe; & j'ai conclu avec un orgueil punissable, que c'est une mine qui occupè environ deux lieues & demi. J'ai hasardé cette idée criminelle avec une audace d'autant plus lâche, que ce fallun ne se trouve dans aucun autre pays, ni à quarante lieues de la mer, ni à vingt, ni à dix; & que si c'était un monceau de coquilles déposé par la mer dans une prodigieuse suite de siècles, il y en aurait certainement sur d'autres côtes.

C'est

¹ C'est avec cette espece de marne qu'on fume les champs voisins, & j'ai eu l'impudence de dire, moi qui suis laboureur, que des coquilles de cinquante mille siecles ne me donneraient jamais de bled. Mais j'avoue que je ne l'ai dit que par jalousie contre les Tourangeaux.

2°. Cette détestable jalousie que j'ai toujours eu des succès du consul Maillet, m'a porté jusqu'à douter qu'il y ait des amas de coquilles sur les hautes Alpes. J'avoue que j'en ai fait chercher pendant quatre ans, & qu'on n'y en a pas trouvé une seule. On n'en trouve pas plus, dit-on, sur les montagnes de l'Amérique; mais ce n'est pas ma faute.

3°. Je confesse que les pierres lenticulaires, les étoilées, les glossopetres, les cornes d'Ammon, dont mon voisinage est plein, ne m'ont jamais paru des poissons; mais il ne m'était pas permis de le dire.

4°. Cette même jalousie m'a fait douter aussi que l'océan eut produit le mont Atlas, & que la méditerranée eut fait naître le mont Caucase. J'ai même osé soupçonner que les hommes n'ont pas été originairement des marsouins dont la queue fourchue s'est changée visiblement en cuisses & en jambes, comme Maillet le

prétend avec beaucoup de vraisemblance.
 5°. C'est avec une malice d'enfer, qu'ayant examiné la chaux dont je me fers depuis vingt ans pour bâtir, je n'y ai trouvé ni coquilles, ni ourfins de mer.

6°. J'avoue que la même envie diabolique, m'a empêché de convenir jusqu'à présent que ce globe soit de verre. Je crois que les gens qui l'habitent sont très-fragiles, & sur-tout moi. Mais pour peu qu'on veuille absolument que la terre soit de verre, comme l'était autrefois le firmament, j'y consens du meilleur de mon cœur, pour le bien de la paix.

7°. Certé rage qui m'a toujours dominé, m'a égaré jusqu'au point de douter que la terre fut un soleil encroûté, ou qu'elle fut originairement une comete. J'ai poussé sur-tout ma jalousie contre l'apotaire A***, jusqu'à dire que ses fachets n'ont pas toujours prévenu l'apoplexie. Mais aussi, comme il ne faut pas se faire plus méchant qu'on ne l'est, je n'ai point porté la perversité jusqu'à prétendre qu'il y eut la moindre charlatanerie dans les sciences & dans les arts. J'ai toujours reconnu, grace au ciel, qu'il n'y a de charlatan en aucun genre.

8°. Il est vrai que j'ai été si horriblement

jaloux de l'esprit des loix, dans mon métier de jurifconsulte, que j'ai osé avoir plusieurs opinions différentes de celle qu'on trouve dans ce livre; en avouant pourtant qu'il est plein d'esprit & de grandes vues, qu'il respire l'amour des loix & de l'humanité. J'ai même parlé très-durement de ses détracteurs. Ce procédé est d'un malhonnête-homme; il faut en convenir.

J'ai fait plus: car dans un livre auquel plusieurs gens de lettres ont travaillé avec un grand succès, l'article gouvernement anglais est de moi, & je finis cet article par dire, qu'après avoir relu celui de Montesquieu, j'ai voulu jeter au feu le mien. C'est le langage de l'envie la plus détestable,

9°. Je m'accuse d'avoir osé m'élever avec une colere peu chrétienne contre quelques persécuteurs d'un homme d'un vrai mérite que nous regrettons; d'avoir pris le parti des opprimés contre les oppresseurs; d'avoir seul bravé leur orgueil, leurs cabales & leur malice; mais d'avoir en même tems par un esprit de jalousie, manifesté une très-petite partie des opinions dans lesquelles je differe absolument de lui, & de l'avoir dit à lui-même, parce que

que je l'aimais & l'estimais. C'est une infamie qui ne peut s'excuser.

10°. Je me souviens aussi que cette même jalousie qui me ronge, m'a forcé autrefois de prouver que les tourbillons de Descartes étaient manifestement impossibles, que sa matière subtile, globuleuse, canelée, rameuse, était une chimère; qu'il est faux que la lumière du soleil vienne à nous dans un instant; qu'il est faux qu'il y ait toujours égale quantité de mouvement dans la nature; qu'il est faux que les planètes soient des soleils; qu'il est faux que les mines de sel & les fontaines viennent de la mer; qu'il est faux que le chile devienne sang dans le foie, &c. &c. &c.

Mon indigne envie contre Descartes m'emporta jusqu'à cette bassesse; mais je me confesse que je fus entraîné dans ce crime par Aristote, qui me fit donner une pension sur la cassette d'Alexandre, seule pension dont j'aie été régulièrement payé.

11°. Je dois confesser encore que Scudery, Claveret, d'Aubignac, Bois-Robert, Colletet & autres, me firent donner beaucoup d'argent par le trésorier du Cardinal de Richelieu, pour écrire contre Corneille, dont j'ai persécuté la famille. Je me suis oublié jusqu'à dire que si ce grand homme

n'était pas égal à lui-même dans Attila & dans Agéfilas, on ne jugeait des génies tels que lui, que par leurs extrêmes beautés, & non par leurs défauts. Mais en commentant ces œuvres, j'ai eu l'indignité de préférer les belles scènes de Rodrigue & de Climene, à celle d'Ardaric, roi des Gépides, & de Valamir, roi des Ostrogots.

12°. Regle générale: Toutes les fois que vous ferez obligé de rendre compte des opinions courantes, gardez-vous bien de penser pour vous-même, si vous ne voulez vous attirer des ennemis dangereux qui vous couvriront d'opprobre. En Allemagne, il vous faudra croire que tout est composé de monades, qui font le miroir concentrique de l'univers, & que l'ame est un horloge qui sonne l'heure; tandis que le rouage qui est le corps, fait son mouvement loin d'elle. A Londres, les partisans de Wifton vous auraient bien maltraité, si vous aviez douté que notre globe eût été autrefois l'atmosphère d'une comete. En France, il a été un tems où on voulait vous forcer à penser avec Maillet, que tout était fait de mollécules organiques, que les poissons des Indes, se trouvaient communément dans les pierres du mont S. Bernard, &c. &c.

Si vous aviez fait la moindre objection, on vous aurait traité d'ignorant & de jaloux.

Jaloux hélas ! & de quoi ? Tous nos systêmes ne se sont-ils pas écroulés les uns sur les autres ? Qu'est-il resté ? Les expériences universellement constatées, les démonstrations & les ouvrages des artistes ; tout le reste s'anéantit.

Au surplus , j'avertis mon directeur qu'il se trompe quand il dit que j'ai pincé le savant auteur de l'histoire générale & particulière de la terre ; c'est lui qui me pinça il y a plus de vingt-cinq ans dans cette histoire de la terre, *tome I, page 251*. Il se moqua de moi & de Laloubere, ambassadeur à Siam, & de l'anglais Tancrede Robinson, avec lesquels je m'étais rencontré par hasard dans une idée creuse. On pouvait très-bien se moquer de nous sans être un vilain homme. Où en ferait-on si les philosophes ne riaient pas quelques fois les uns des autres ?

Etant ainsi convenu avec mon charitable directeur de conscience, que je suis d'un naturel jaloux, bas, rampant, avide, ennemi des arts, ennemi de la tolérance, flatteur des gens en place, &c. Et les péchés avoués étant à demi pardonnés, je me

flatte qu'il s'appaisera par ma confession sincere.

Je ne suis plus jaloux , mon crime est expié.

J'éprouve un sentiment plus doux , plus légitime ;

L'auteur d'une lettre anonyme

Me fait une grande pitié.

Mais en même tems j'avertis que voilà la premiere & la derniere fois que je répondrai aux lettres anonymes, & même aux lettres des personnes que j'ai l'honneur de connaître; car bien que je sois très-jeune, & que je n'aie que soixante & dix-huit ans, cependant le tems est cher, & il faut tâcher de ne pas le perdre quand on veut apprendre quelque chose.



II. *Anecdote allemande.*

Vous connaissez la derniere branche de la famille de Peltin. Le colonel laissa sa

(*) Cette piece est tirée d'une brochure qui vient de paraître à Zurich, en allemand & en français, chez Orell, Gessner, Fueslin & comp. On s'est permis de faire quelques changemens au style, en conservant exactement le fond de l'histoire.

veuve chargée de dettes & de six enfans bien jeunes, excepté le lieutenant, qui pouvait avoir 19 ans lorsque son pere mourut. Il y a quatre ans, que ce jeune homme prit la résolution de ceder son emploi à son cadet, dans l'intention de prendre soin de ses terres, & de soulager sa mere, qui avait souvent à lutter contre les prétentions de ses filles & les poursuites de ses créanciers. Dès la premiere année il rétablit tellement les affaires de sa maison, qu'il put à la seconde entrer en payement. C'est ce Peltin qui vient de faire le plus riche mariage, en épousant mademoiselle de Blenheim, fille d'un général hollandois, héritiere de deux millions de florins.

La mere de mademoiselle de Blenheim étoit sœur du général d'Arnim. Les deux beaufreres s'aimaient beaucoup; le vieux hollandais remit en mourant sa fille entre les mains de monsieur d'Arnim.

Je vous donne, lui-dit-il, le nom de tuteur de ma fille; elle vivra sous les yeux de madame d'Arnim; mais vous ne gêneriez ni ses goûts ni ses inclinations. Elle doit jouir du bonheur d'être libre & riche, jusqu'à ce qu'elle ait dépensé un million; alors vous lui montrerez ceta-

blettes, ou elle trouvera mes volontés pour la fuite. Son ame est grande, & noble ; elle aime le bien, mais elle le fait d'après ses idées, & non sur les regles communes au reste des hommes. Je suis assuré, que si le ciel en eut fait un garçon, elle aurait marqué une nouvelle classe de grands hommes ; elle se distinguera des femmes ordinaires, si on la laisse suivre son caractère. Ce testament & ces conditions furent dictées & acceptées sans que mademoiselle de Blenheim fût autre chose, sinon qu'elle était maîtresse de sa fortune & de ses actions. Elle passa son deuil dans les regrets que lui causait la perte d'un pere, dont elle connoissait toute la tendresse ; ce tems écoulé, elle parut dans les assemblées ; mais jamais on ne la vit sans sa tante, ni chez elle ni ailleurs.

Belle, riche, avec les plus beaux talens, elle ne manqua pas d'adorateurs ; aucun ne la toucha. A la fin, elle demanda à son oncle de la conduire en Prusse pour voir ses parens maternels. Elle fut satisfaite. Après avoir séjourné quelque tems dans la capitale, elle s'informa des parens de madame d'Arnim.

Celle-ci lui nomma entr'autres sa sœur ainée, qui est madame de Peltin, en ajou-

tant le tableau de ses circonstances. Madame de Blenheim, fut touché de ce récit.

Pourquoi, ma chere tante, lui-dit-elle, ne m'avez vous parlé plutôt de cette sœur ? Il y aurait longtems qu' elle ne souffrirait plus. A quoi employerai-je mieux mon argent, qu'à secourir des infortunés, & entre ceux-là mes proches parens ? Nous irons voir madame de Peltin, & demain nous nous arrangerons pour ce voyage.

Madame d'Arnim fut enchantée de cette déclaration. Mais quelle fut sa surprise le lendemain.

J'ai pensé à notre dessein, lui dit sa niece, & j'ai une priere à vous faire ; c'est de consentir que j'y aille avec vous sous un nom supposé. Je ne puis supporter l'idée de causer quelque peine à mes cousines. En comparant leur état avec l'immense fortune que le sort m'a donnée ; elles auraient honte de leur simplicité, je ne les verrais pas dans leur naturel ; je serais gênée ; j'aurais beau m'efforcer de cacher les avantages que je dois au hasard, elles sentiraient toujours l'amertume de la comparaison ; je ne les connoitrais pas, & elle ne m'aimeraient

point, quand même je les accablerais de présens. Je veux donc y aller comme votre confidente ; nous ne prendrons que mon vieux équipage pour éviter tout ce qui pourrait embarasser dans une maison, qui doit compter avec elle-même. Je vous aiderai à faire votre toilette ; la mienne n'exigera personne, je mettrai des bonnets ronds, bien enfoncés sur le visage, & mes robes à taille. Vous direz que vous m'aimez beaucoup, & vous me ferez coucher dans votre chambre ; mais je mangerai seule avec leur femme ; & vous m'introduirez dans la société de mes cousines, sous prétexte que je fais de beaux ouvrages. Nous prendrons pour cela nos métiers de tapisserie, mes fuseaux à dentelles, & mes desseins ; de cette manière je connaîtrai l'intérieur de la maison, (& le caractère de ceux qui l'habitent, d'après ces decouvertes, nous verrons comment on peut les secourir.

Monfieur & madame d'Arnim consentirent à tout. L'arrivée de madame d'Arnim causa une grande joye dans la famille. On demanda des nouvelles de la riche cousine, & l'on avoua qu'on avait craint qu'elle ne fût de la partie, l'on convient avec ingé-

nité que sa présence aurait mortifié les demoiselles. Madame d'Arnim approuva de leur raisons, & elle ajouta, que faisant la même reflexion, elle n'avait pris qu'une fille très-affidée, & qui avait reçu une excellente éducation; qu'elle l'aimait comme son enfant, & la recommandait aux bontés de madame de Peltin. Le fils aîné, présent à ces discours, jugeant par les louanges qu'on donnait à la confidente, du degré d'affection qu'on devait avoir pour elle, & connaissant assez le monde, pour savoir, que les femmes de chambre favorites sont souvent les dépositaires des grâces de leurs maîtresses, chercha à faire connaissance avec Lidy, & se proposa de la gagner par ses prévenances.

Il la trouva dans la chambre de madame d'Arnim, occupée à débrouiller les fuseaux d'un métier à dentelles. Surpris de la beauté de sa taille, de l'air noble & des grâces qu'il apperçut dans mademoiselle Lidy; il la salua avec politesse, & lui dit: qu'il venait s'informer d'elle-même s'il ne manquait rien à l'appartement de sa tante, & la prier de lui dire ce qu'elle savait de ses goûts, parce que toute la maison s'efforcerait à la servir selon ses

f

ouhaits. Se tournant ensuite vers la femme de chambre de sa mere , il lui recommanda d'avoir soin de mademoiselle Lidy. Celle-ci l'affura , que tout était , comme madame d'Arnim pouvait le désirer ; mais qu'en tout cas elle avertirait Hélene des volontés de la générale.

Peltin examina en curieux cette physionomie enveloppée ; & y trouva les plus beaux traits , avec un son de voix charmant. Une rougeur modeste couvrit le visage de Lidy , lorsqu'elle remarqua les yeux de Peltin fixés sur elle. Il s'inclina & se retira frappé de l'air de cette fille. La femme de chambre , à laquelle cette attention n'était point échappée , éclata de rire après son départ , & serrant les main de Lidy , elle s'écria.

Ah ! je suis bien aise de voir , que notre baron peut devenir amoureux ; c'est vous qui avez fait ce miracle ; jusqu'ici personne n'a eu l'honneur de lui plaire.

Lidy piquée & entreprise , lui dit ; qu'elle ne comprenait rien à ce badinage ; que la politesse ne marquait pas l'amour , & qu'elle se souciait peu de celui de son jeune maître.

Oh ! je connais bien la politesse du baron ;

jamais il n'a eu l'air si riant; vous verrez, s'il ne viendra pas vous parler de sa tante, & par occasion de son cœur. Ne soyez pas trop fière, vous pouvez nous faire du bien à tous. On dit que les gens amoureux sont généreux; il ferait bien tems, que notre baron le devint. Vous ne sauriez croire, comme il compte de près, même avec sa mère & ses sœurs.

Lidy ne replica rien; mais elle prit un air sérieux, en jouant avec ses fuseaux.

Hélène, qui craignait d'en avoir trop dit, lui demanda pardon de son badinage. Je suis gaye, dit-elle, & je parle comme je pense.

Et moi, Hélène, je suis franche, je réponds aussi comme je pense. Votre badinage me déplaisait, mais je vous le passe très-volontiers, parce que je suis sûre que vous ne pensiez qu'à rire. Mais je suis étrangère, & vous me parlez contre le fils de la maison! Hélène, cela n'est point joli. Voyez, si j'étais méchante, & que je le rendisse à la générale, je vous ferais du chagrin.

Oh! j'ai bien vu à votre physionomie, que vous êtes bonne, & que je pouvais vous confier quelque chose. Je vous dirai même, que mesdemoiselles m'ont donné

commiffion de vous parler des affaires de la maifon , pour que vous le rendiez à madame la générale.

Je fuis furprife de cette idée. Madame d'Arnim eft leur tante ; elles doivent lui parler fans détour & fans crainte , & être sûres , qu'elle fera pour elles tout ce qui dépendra d'elle... Mais on fait qu'elle vous aime beaucoup. Cela eft vrai ; mais je ne la dirige pas pour cela. Sa bonté doit redoubler ma reconnaissance , & mon application à la bien fervir , & non pas me donner l'arrogance de raifonner avec elle & de lui propofer mes idées.

Mais elle vous fera des queftions fur tout ce que vous verrez dans la maifon , & alors vous pourrez dire quelque chofe en faveur de l'un ou de l'autre.

Ce n'eft pas la coutume de queftionner , ni la mienne de faire des rapports ; mais qu'eft ce que vos demoifelles voudraient que je lui diffe ?

Je dois vous conduire dans toute la maifon , & vous montrer leur garde-robe , pour engager madame d'Arnim à leur faire du bien. Mais mademoifelle Henriette a eu la meilleure idée ; elle voudrait , que leur riche coufine de Blenheim prêtât à un modique intérêt de l'argent à monsieur de

Peltin , pour le mettre en état de payer ses dettes , & de doter ses sœurs , dont deux pourraient être mariées , si elles avoient les six milles florins , que feu monsieur leur pere promettait à ses filles.

Cette idée est bonne. Mademoiselle de Blenheim le fera sûrement ; faites que ses cousines en parlent à la générale.

Oh ! elles n'oseraient le faire devant leur frere ; il en a déjà été question , & il a grondé contre cette bassesse & cet air intéressé. Il dit toujours : mon économie payera mes dettes ; vos amans sont riches ; s'ils vous aiment véritablement , ils n'exigeront pas trop exactement votre dot. Soyez bonnes ménageres ajoute-t-il , rendez-vous estimables par votre esprit , & par votre cœur , on vous recherchera malgré le défaut de fortune. Mais il parle du vieux tems , on ne pense plus de même. Il n'a en tête que les dettes de sa maison ; il épargne de tout côté ; nous avons peu de domestiques ; ceux qui sont ici ont un très-petit salaire & beaucoup d'ouvrage. Si mon pere , qui est le pasteur du lieu , ne m'obligeait pas de rester , il a y longtems que je m'en ferais allée ; car puisque je suis réduite à servir , je veux gagner plus que ma nourriture , & les pauvres habits que je porte.

Monfieur

Monsieur de Peltin est un cavalier fort estimable, & parle en bon frere; ce qu'il dit a ses sœurs serait le bonheur de ces demoiselles; si elles voulaient suivre ses conseils. Quel est son caractere envers ses vassaux? Comment traite-t-il ses domestiques?

Il est bon maître, mais je crois que c'est par finesse. C'est comme s'il voulait payer par de bonnes paroles, pour épargner son argent.

Est-ce votre pere qui vous a fait faire cette remarque? Il s'en garde bien, car il ne fait que l'admirer.

Et votre pere ne vous a-t-il pas dit que malgré l'état de servitude, où il vous a mis, vous pouviez faire du bien dans cette famille, plus que dans une autre plus riche?

Vous avez beau jeu de parler ainsi, vous etes bien payée. Vous recevez des présens; & moi je n'ai que mes gages, & un peu de toile.

Je vous assure, Hélène, que c'est mon cœur & les principes de mon éducation, qui me font parler. On m'a appris qu'il est impossible que nous soyons également riches, & que les richesses ne sont point né-

cessaires pour le bonheur , qu'une personne vertueuse peut être heureuse avec le simple nécessaire , qu'elle peut encore faire du bien par l'exemple de sa résignation , de sa patience , & par les bons services qu'elle est en état de rendre à ses connaissances. Je voudrais , ma chère Hélène , que votre cœur vous dit : Il est vrai , que je ne tire pas beaucoup d'argent de mon service , mais je puis exercer bien de vertus , en me contentant de la place où la providence m'a mise , & en prenant les intérêts de de cette digne famille , que le hasard a privée des richesses qu'il répand sur tant d'autres. Vous soulageriez les peines de madame de Peltin , & vous encourageriez mesdemoiselle ses filles à supporter noblement un malheur , qu'elles n'ont pas attiré par leur faute.

Mais vous prêchez au mieux : troquez avec moi.

Je le voudrais , si cela dépendait de moi.

Ah ! oui , l'excuse est bonne.

Je vous remercie , Hélène. Vous me rappelez une maxime que les plus sages doivent suivre : c'est qu'il ne faut pas dire tout le bien qu'on fait , parce qu'on court risque de n'être pas crû sur sa parole , quand les circonstances ne permettent pas

de le prouver par ses actions.

Mais vous êtes bien savante , mademoiselle Lidy. —

Il semble , ma chere Hélene, que vous êtes fâchée contre moi ; vous me parlez d'un ton piqué —

Elle ne répondit point, parce qu'on leur servit à diner. La générale , qui ne pouvait souffrir l'idée de savoir sa niece avec la femme de chambre , parla d'abord des ouvrages de Lidy , & de ceux qu'elle avait apportés avec elle , pour les apprendre à ses nieces. On accepta la proposition , & l'après-diné on fit venir Lidy. Les demoiselles se partagerent entre le dessein , la tapisserie & les dentelles. On fit des arrangemens , & Lidy commença ses leçons. Elle les donnait avec douceur , & avec une netteté & une justesse , qui plaisait aux demoiselles , mais bien plus à leur frere, qui ne manquait jamais d'être présent. Cela alla très-bien pendant deux jours. Lidy était gaye , elle leur faisait des contes , elle parlait des coutumes de la Hollande de l'histoire , de la mer — Le soir la générale la fit chanter & jouer du clavecin. Les demoiselles surprises étaient jalouses des talens de Lidy. Mais Peltin devint triste & sérieux , & il s'éloigna de la salle

de compagnie. Les sœurs enchantées d'avoir le loisir de jaser à leur gré, n'eurent rien de plus pressé que de questionner Lidy sur leur cousine de Blenheim

Est-il vrai que notre cousine est si belle ?

Les hommes la trouvent telle, mais elle n'y fait pas d'attention, parce qu'elle croit, qu'on la louerait moins, si elle n'était pas si riche.

Mais comment la trouvez-vous ?

Assez bien : elle est grande, bien faite & bien élevée ; mais j'ai vû nombre de personnes cent fois plus belles que mademoiselle de Blenheim.

Sans doute qu'elle est bien parée ?

Point du tout : elle ne veut pas montrer ses richesses dans ses habits ; elle a presque toujours porté des étoffes unies, mais elle a des habits pour toutes les saisons. Sa magnificence est dans son linge & ses dentelles.

A-t-elle beaucoup d'esprit ?

On le dit ; je fais seulement, que son éducation a été très-soignée, elle serait bien condamnable, si elle n'en avait pas profité. Son pere lui répétait souvent : Ma fille, le hasard a fait votre fortune en argent ; que votre application vous rende riche en vertus & en talens.

La générale en dit des merveilles.

C'est sa niece, & une personne qu'elle a élevée. Madame d'Armin a le cœur excellent ; elle croit toujours le meilleur.

Ainsi vous ne la trouvez pas si parfaite ?

Il s'en faut beaucoup ; mais personne ne l'est.

Est-elle polie & bienfaisante ?

Je dois lui rendre ce témoignage, qu'elle s'applique à faire oublier les avantages de sa fortune. Elle est polie, elle aime à faire du bien parce qu'elle est persuadée, que ses richesses lui sont confiées, pour soulager les pauvres & pour servir ses amis. Croyez-vous qu'elle nous aimerait ? Beaucoup : & elle s'efforcera de se faire aimer de mesdemoiselles.

La franchise de Lidy plaisait fort aux demoiselles ; particulièrement le ton négligé, dans lequel elle avoit parlé de la riche Blenheim. Elle lui confia les craintes qu'elles avoient eu sur l'arrivée de leur tante, par l'idée qu'elle serait accompagnée de leur cousine ; car notre maison, dirent-elles, & notre ajustement n'aurait pas été de son goût.

Vous vous trompez, mesdemoiselles : elle est incapable d'abuser des distinctions du hasard. Au contraire, elle aurait été tou-

chée de la simplicité & de l'arrangement de la maison de Peltin. Vous le verrez, car elle viendra avant le départ de madame d'Arnim.

Faudra-t-il lui faire de grands complimens ?

Rien moins que cela ; vous lui feriez de la peine. Elle vous demandera d'abord , d'agir avec elle en bons parens , & non en étrangers.

Henriette marqua un désir très-vif de la voir , & se proposa de prier la générale de l'inviter. Peltin ne parut qu'en passant ; il regarda les ouvrages de ses sœurs , mais il donna peu de louanges & fit peu de remerciemens à leur maîtresse. Elle en fut étonnée ; mais le quatrième jour des leçons , elle le vit entrer dans sa chambre d'un air embarrassé , mais avec une expression de tendresse & de douleur.

Je viens me justifier , lui dit-il , sur les reproche d'ingratitude que vous êtes en droit de me faire , depuis que vous passez votre tems à partager vos talens avec mes sœurs. Croyez que ma reconnaissance est aussi parfaite , que le sentiment d'admiration & d'estime que vous m'avez inspiré , non par votre beauté , ni par l'adresse de ces belles mains , mais par l'excellence de

vosre caractere & de vos sentimens, que j'ai connu par vosre discours avec la femme de chambre de ma mere. Car je l'avoue, j'étais dans la chambre voisine à portée d'entendre ce qu'on difait. Vosre phisionomie est si distinguée de celle des autres personnes de vosre état, que je jugeai que vosre esprit le ferait aussi; & je ne pus me convaincre mieux de la vérité de ma supposition, qu'en tâchant de vous entendre parler avec une de vos égales. Je voudrais ne l'avoir pas fait; je me trouverais plus heureux. Vous m'avez inspiré l'amour le plus violent —

Elle rougit, & se retira d'un pas chancelant.

Ne vous effarouchez pas, aimable Lidy; c'est la premiere & la derniere fois que je vous en parlerai. Je suis honnête homme; & si les devoirs que ma naissance m'oblige de remplir, m'empêchent de faire mon épouse d'une personne vertueuse & aimable, née dans un rang inférieur, l'honnêteté, me défend d'offenser vosre vertu, par les propositions d'un amour, qui ferait indigne de vous & des principes de vosre éducation. Je me tairai, j'éviterai de vous voir; mais vosre image & le souvenir des belles qualités de vosre ame seront gravés dans mon cœur, dont vou-

auriez fait la félicité, si la vertu & les circonstances eussent approuvé les sentimens que vous m'avez inspiré.

Il regardait Lidy, qui, enchantée & embarrassée de cette déclaration, paraissait chercher une réponse. Il continua :

Que de malheureux vous ferez, des honnêtes gens, qui seront exposés à vous voir, & à sentir tout le prix de vos vertus & de vos charmes ! Mais à combien d'indignes propos vous vois-je exposée à votre tour, vis-à-vis des jeunes gens qui peuvent se trouver dans les maisons, où vous accompagnerez ma tante. Tous les hommes ne respecteront pas la noblesse de votre ame, cachée sous l'extérieur de la servitude ; & Lidy, que j'honore, que j'aime au point de me refuser le bonheur de la voir, sera poursuivie, troublée par des insolens, qui ne verront que la beauté de ce visage caché sous ce grand bonnet ; cette belle taille, ces grâces ! — Fille ! adorable, permettez au plus tendre, au plus honnête de vos amans, de demander à madame d'Arnim la grace, qu'elle vous cache, qu'elle vous marie, & que j'aide à vous doter ! — Pourquoi ma cousine de Blenheim n'y a-t-elle pas pensé ; elle qui est si riche, si généreuse ?

Lidy versait des larmes de tendresse & de joye. Voir le plus honnête, le plus aimable des hommes passionnément amoureux d'elle, honorer sa pauvreté & son état ! Peltin continua :

Vous ai-je offensé, belle Lidy ? Dites, pourquoi ces larmes ? Dieu fait que mon cœur vous respecte, autant qu'il vous aime.

Non, monsieur, vous ne m'avez point offensée ; je verse des larmes d'attendrissement sur le bonheur que j'ai eu, de connoître en vous un homme rempli des véritables principes d'honneur & de vertu. Dieu vous en bénira ; & je vous promets, que vous ne me reverrez, qu'en qualité de l'épouse d'un homme que j'estime au delà de tout.

Ah Lidy ! vous aimez donc ? l'heureux mortel ! plaignez le pauvre Peltin ! Personne, non personne ne vous aime comme lui ! Funeste préjugé, que vous me rendez malheureux ! Mais vous aimiez déjà ! —

Adieu, belle Lidy, soyez heureuse, & pensez quelque fois au tendre & malheureux Peltin !

Il lui baïsa les mains, & il se retira en la laissant touchée & charmée de l'honnêteté, & de la noblesse de son caracté-

tere. Dès ce moment elle prit la résolution de n'appartenir qu'à lui. Elle se proposa de ne différer son bonheur qu'un couple de jours encore , pour voir qu'elle ferait sa conduite envers elle après sa déclaration , & le soupçon qu'il avait qu'elle en aimait un autre.

Elle continua ses leçons avec un redoublement d'attention. La générale , de même que madame de Peltin & les demoiselles lui trouvaient un air plus animé , un son de voix plus affectueux , qu'elle n'avait eu les jours précédens. Peltin ne paraissait qu'à l'heure du diner ; mais d'un air si triste , que sa mere & sa tante ne purent s'empêcher de lui faire là-dessus des questions. Lidy rougit en baissant la tête sur son ouvrage , & elle se leva pour aller diner dans sa chambre. Peltin ne se trouva pas au souper. La générale fit des questions à Lidy sur sa rougeur , sur le changement de ton & d'air , qu'elle avait remarqué en elle. Celle-ci lui déclara qu'elle avait trouvé son bonheur dans cette maison , en y rencontrant l'homme que son cœur avait cherché vainement jusqu'ici , celui qui l'aimait pour sa personne & pour son caractère , sans qu'elle put soupçonner , qu'une partie des sentimens qu'on lui

marquait étaient dus à sa fortune. Qu'elle ferait l'épouse de Peltin , ou qu'elle ne se marierait de ses jours ; qu'elle rendrait à cette famille son ancien maître & qu'elle doterait les quatre filles —

Oh ! ma tante, le doux moment que celui, où je verrai mon aimable cousin bénir ses vertus , & la fantaisie que j'ai eue de me travestir ; car il est impossible que dans notre état naturel, nous eussions trouvé l'occasion de montrer nos caractères d'une façon aussi avantageuse. Personne n'aurait cru que Peltin aimasse mon cœur, préféablement à mes richesses , & moi j'aurais toujours paru généreuse en l'épousant. Moi-même je ne l'aurais regardé que comme reconnaissant, jamais comme désintéressé ; & il aurait eu la douleur de me voir douter de la vérité de ses sentimens. Jamais il n'aurait goûté le plaisir que l'on sent à voir rendre justice à notre façon de penser & d'agir. Ma chere tante, donnez donc votre bénédiction à mon projet , & partagez ma joye.

Madame d'Arnim la ferra dans ses bras : Aimable & singuliere fille , dit-elle , pouvez-vous douter de ma joye sur la félicité de ma sœur. Mais hélas ! le général croira que j'ai abusé de votre cœur. Tout le monde me soupçonnera de vous avoir conduit

par un manège intéressé, au point d'épouser un pauvre gentilhomme; vous qui feriez le bonheur d'un prince —

Ah oui, deux millions font toujours la suprême ; félicité des hommes. J'aurais fait un heureux de celui, qui auroit obtenu ma main ; mais il aurait été difficile de me rendre heureuse moi-même. Je ne pouvais l'être qu'avec un homme qui pense pour moi comme Peltin. Je ne ferai qu'à lui, & je vous supplie de mépriser le désagrément, que vous causeront les mauvais jugemens des autres, & de ne penser qu'à mon bonheur, & à l'action d'équité, que la providence fait faire à un riche qui relève les débris d'une maison accablée des coups du fort. Ne me trahissez pas encore ; j'abrègerai ses peines en me déclarant dans un couple de jours. L'épreuve de la constance d'un amour sans espoir ne durera pas au delà.

Ah chere Lidy, si tous les riches pensaient comme toi, le monde redeviendrait un paradis ! Le lendemain il survint des visites d'hommes, qui après avoir admiré les ouvrages de mesdemoiselles de Peltin, se mirent à observer Lidy, qui, enveloppée dans son grand bonnet, ne leva pas les yeux de dessus son métier, & augmenta

par là l'extrême curiosité de ces messieurs. Golzen, l'amant d'Henriete, s'ennuyant des peines qu'il avoit pris pour voir ce visage, alla couper l'éguillée qu'elle tirait. Lidy, piquée de sa hardiesse, le regarda avec dédain :

En vérité, monsieur, votre indiscretion n'avait pas besoin de cette ressource, pour être remarquée.

En] disant cela, elle se leva, prit son métier à dentelles, & se mit derriere la chaise de madame d'Arnim. Golzen décontenancé se mit à rire & fit des grimaces menaçantes. Henriette & ses sœurs secouaient la tête avec des mines de surprise & de mépris. Peltin entra d'un pas précipité, faisant à peine un révérence & parcourant la salle des yeux avec inquiétude, comme s'il eut cherché quelqu'un avec empressement. A la fin les regards, s'arrêtèrent à côté de sa tante, avec une expression satisfaite.

Cependant Golzen continua ses étourderies. Lidy lui avait plû, il prit son ton sec & sa fuite sous les ailes de la générale, pour une grimace de loubrette qui joue la retenue en présence de sa maîtresse, pour cacher d'autant mieux le

véritable jeu de son état. Golzen était bien vû dans la maison de Peltin , parce qu'on comptait sur l'établissement d'Henriette , il y allait diner quand il voulait. Hélene fut priée de lui aider à voir Lidy seule dans sa chambre. Il lui dit , qu'il avait à se venger de son impertinence , & qu'il voulait voir ce qu'elle ferait loin des yeux de sa maîtresse. Hélene lui indiqua l'heure du diner , où les dames & monsieur de Peltin étant à table , Lidy & elle mangeaient seules.

Golzen profitant de l'avis trouva Lidy , occupée à écrire sur les vitres , avec une attention assez grande , pour ne point voir qui entrait dans sa chambre. Il avance , & la prend dans ses bras , en criant : Ah , ah , mon joli oiseau sauvage , on fait vous surprendre !

Lidy , jettant un cri d'indignation , se débattait de toutes ses forces ; mais Golzen continuant de rire voulait lui ravir un baiser. Lidy lui dit avec fureur : Retire-toi , malheureux , ou tu te repentiras de ton audace !

Là dessus nouveaux éclats de rire de la part du téméraire Golzen ; qui semblait vouloir prendre des libertés plus grandes ; Lidy s'efforçant de se sauver renversa la pe-

tite table , où l'on avait mis le couvert pour elle & pour Héléne , & court à la porte. Golzen la fuit , l'arrête par le bras , & elle commence à jeter des cris qui percent jusqu'à la salle à manger. Héléne accourt , la prie de se taire , & tache de la retenir ; mais Peltin vient à la porte & demande la cause de ce vacarme. C'est moi , lui dit Lidy , qui ai fait du bruit en me défendant contre les impertinences de monsieur. . . Un ton fier , une physionomie où l'on voyoit briller la noblesse & l'indignation accompagnait cette déclaration. Ah Lidy ! s'écria - t-il , je l'ai prévu ! En même tems il s'avance d'un air menaçant , & lui demande raison de l'outrage fait dans sa maison à une personne estimable. Golzen répond d'un ton moqueur. Peltin entre en fureur & demande son épée. Les dames accourent & veulent savoir le sujet de ces clameurs. Madame d'Arnim muette & tremblante , regarde sa niece , tandis que Golzen tache d'expliquer cette scène à son avantage , en disant : qu'il est venu dîner , qu'il était déjà tard , & que n'ayant pas trouvé de domestique pour se faire annoncer , il était entré dans cette chambre , que trouvant Lidy à la fenêtre , il avait mis son bras autour d'elle , en badinant ; que là dessus elle avait fait du bruit

en renverfant la table , en criant comme une aigle , jufqu'à ce que Monsieur de Peltin était venu défendre fa vertu , pour laquelle il voulait fe battre avec lui.

A Dieu ne plaife ! s'écrient la mere & les fœurs

La générale s'avance vers fa niece , & , lui tendant les bras , elle dit : Ah ! mon enfant , pourquoi vous êtes-vous expofée à cet affront ?

Henriette repond : Oui , ma tante , c'est encore le cher enfant ?

Sans doute , ma niece , c'est le cher enfant , c'est votre coufine de Blenheim , qui par générofité n'a pas voulu venir chez vous dans l'éclat de fa fortune ; mais fous le fimple habillement où vous la voyez : Elle ne pensait gueres qu'elle y ferait expofée à des outrages.

Représentez-vous l'étonnement de tous les aififtans , & l'embarras des coufines.

Qui diable , dit Golzen , fe feroit imaginé qu'une fille de qualité & riche fe travestirait en foubrette ? Je me ferais bien gardé de jouer ainfi avec mademoifelle de Blenheim.

Vous ne refpectez donc que les titres & la fortune ? reprit celle-ci ? Comment un gentilhomme peut-il faire cet aveu ?

Ah !

Ah mon cousin , que vos principes sont différens !

Madame de Peltin s'avança pour faire des excuses à sa niece , qui alla lui baïser la main , en lui demandant pardon de son déguisement. Ses filles qui avoit l'air fort déconcerté , étaient-là comme des statues. Elles les embrassa toutes d'un air de franchise , en les priant d'oublier sa tricherie , & de lui accorder leur amitié. Monsieur de Peltin , ému au dernier point , était sorti de la chambre & s'appuyait plus mort que vif , contre une fenêtre du corridor. Mademoiselle de Blenheim le demanda ; il rentra d'un pas chancelant : Elle s'avança vers lui ; une rougeur aimable couvrait son visage. Elle lui tendit la main , en disant : Mon aimable cousin , me permettez-vous de dire à nos deux meres , que vous avez témoigné quelque tendresse pour Lidy , pauvre mais vertueuse ; les devoirs de votre naissance vous défendaient de l'épouser , & ceux de la vertu vous ont fait étouffer les sentimens de l'amour. L'estime la plus parfaite fut le sentiment que je vous vouai. Je l'accompagnai du vœu de ne vous revoir qu'en qualité de l'épouse du meilleur des hommes. C'est à vous que mon cœur promettait cette main. Lidy est devenue

votre égale ; son ame aime la vertu , & il n'y a qu'un homme qui sache penser comme vous qui puisse faire son bonheur.

Peltin tomba à ses genoux , extasié de son bonheur : les deux dames & les jeunes demoiselles pleuraient de joie. Lidy embrassa Peltin , en le nommant son époux , & en priant mesdames d'Arnim & de Peltin , de donner leur consentement à cette union. Elles le donnerent. Les sœurs enchantées tâcherent de lui témoigner des attentions. Golzen lui-même attendri , eut l'esprit de dire.

Vous voilà tous bien heureux , grace à mon étourderie ; j'espère que monsieur de Peltin n'en voudra plus à ma vie , & que mademoiselle de Blenheim m'accordera non seulement le pardon de mes offenses , mais qu'elle y ajoutera une preuve de la grandeur & de la noblesse de son ame , en apuyant auprès de madame de Peltin la demande que je lui fais de mademoiselle Henriette , qui depuis long-tems connaît mes vœux & mes sentimens pour elle.

Sa demande fut agréée , & on lui assura son pardon.

Hélène , qui s'était sauvée de la maison , fut rappelée , Mademoiselle de Blenheim lui parlant en particulier , lui promit d'ou-

blier le passé & de prendre soin de sa fortune.

On alla avec bien de l'allégresse manger le reste du diner. La joye animait toute la maison. Golzen badina sur le tintamare, qu'on entendrait dans les grandes maisons, si toutes les femmes de chambre étaient aussi fieres que Lidy. Mademoiselle de Blenheim repartit :

Qu'elle se connaissait assez pour affurer, qu'elle n'aurait jamais souffert les libertés d'un prince ; mais que sa sensibilité avait été d'autant plus grande , qu'au moment , où Golzen entrait , elle pensait à Peltin , & à la maniere la plus noble de découvrir sa naissance & ses sentimens ; qu'elle écrivait justement quelque chose d'analogue sur la fenetre , quand elle se vit surprise avec tant d'indignité. Je pensais au plus estimable des hommes ; j'étais charmée de lui donner un cœur tout neuf ; mes joues n'avaient jamais été touchées que des levres de mon pere & de celle de mon oncle : Toutes ces réflexions aggravaient l'outrage , & elles me mirent hors de moi-même.

Vous pouvez vous représenter la félicité de Peltin , lorsqu'il entendit ce discours & qu'il lut ces mots gravés sur la vitre :

*Le malheur a ruiné cette maison , la vertu
la retablira.*

Le général donna son consentement , parceque selon le testament du pere il n'avait aucun pouvoir sur sa niece. Peltin fut marié tout uniment dans son église , à la face de ses vassaux , auxquels on donna une fête.

Toutes les dettes sont payés , & chaque soeur a une dot de vingt mille florins , sans compter les nipes. Madame de Peltin , la mere , jouit d'un douaire considerable , & sa belle fille la traite avec respect & une affection touchante. Elle leve une compagnie pour le service du roi , & la donne à son beaufrere.

On bâtit un beau château , mais dans le gout le plus simple. Le jardin sera charmant. Tous les paisans sont affranchis pour deux ans de toute imposition. Ces deux ans expirés on fera un nouveau partage à l'anglaise , en clotures , & tout cela aux dépens du maître. Il n'y a plus de pauvre dans la seigneurie , on y a établi une fabrique d'étoffes de coton à la Turque , où les plus jeunes enfans peuvent gagner leur pain.

Enfin , si la maison de Peltin est un

exemple surprenant des faveurs de la fortune, madame de Peltin en est un de bonté, de générosité, de politesse, & de talens. Elle se distingue des autres riches par ses vertus & par sa modestie; & sur tout aussi par l'affection générale de tous ceux qui la voyent; car personne ne lui envie son bonheur; tout le monde est enchanté de voir les richesses entre les mains de la bienfaisance.



III. Jean qui pleure & qui rit.

Quelquesfois le matin, quand j'ai mal digéré,

*Mon esprit abattu, tristement éclairé,
Contemple avec effroi la funeste peinture
Des maux dont gémit la nature.*

*Aux erreurs, aux tourmens le genre-humain
livré;*

*Les crimes, les fléaux de cette race impure,
Dont le diable s'est emparé.*

Je dis au mont Etna : pourquoi tant de ravages,

*Et ces sources de feu qui sortent de tes
flancs ?*

Je redemande aux mers tous ces tristes rivages,

Disparus autrefois sous leurs flots écumans.

Et je redis aux tyrans :

Vous avez troublé le monde

Plus que les fureurs de l'onde,

Et les flammes des volcans.

Enfin, lorsque j'envisage

Dans ce malheureux séjour,

Quel est l'horrible partage

De tout ce qui voit le jour,

Et que la loi suprême est qu'on souffre & qu'on meure,

Je pleure.

Mais lorsque sur le soir, avec ces libertins,

Et plus d'une femme agréable,

Je mange mes perdreaux, & je bois les bons vins,

Dont monsieur DARANDA vient de garnir ma table.

Quand loin des fripons & des sots,

La gaieté, les chansons, les graces, les bons-mots,

Ornent les entremets d'un souper délectable ;

Quand, sans regretter mes beaux jours,
 J'applaudis aux nouveaux amours
 De Cléon & de sa maitresse,
 Et que la charmante amitié,
 (Seul nœud dont mon cœur est lié)
 Me fait oublier ma vieillesse,
 Cent plaisirs renaissans réchauffent mes es-
 prits.

Je ris.

Je vois, quoique de loin, les partis, les ca-
 bales,
 Qui soufflent dans Paris, vainement agité,
 Des inimitiés infernales,
 Et versent leurs poisons sur la société.
 L'infâme calomnie, avec perversité,
 Répand ses ténébreux scandales.
 On me parle souvent du nord ensanglanté,
 D'un roi sage & clément chez lui persécuté,
 Qui dans sa royale demeure,
 N'a pu trouver sa sûreté,
 Que ses propres sujets poursuivent à toute
 heure.

Je pleure.

Mais si monsieur Terray veut bien me rem-
 bourser,

Si mes prés, mes jardins, mes forêts s'embellissent,

*Si mes vassaux se réjouissent,
Et sous l'orme viennent chanter.*

Si par fois pour me délasser,

*Je relis l'Arioste, ou même la Pucelle,
Toujours catin, toujours fidelle,
Ou quelqu'autre impudent dont j'aime les écrits.*

Je ris.

Il le faut avouer : telle est la vie humaine.

*Chacun a son lutin qui toujours le promène
Des chagrins aux amusemens.*

*De cinq sens, tout au plus, malgré moi je
dépends.*

L'homme est fait, je le sais, d'une pâte divine.

Nous serons tous un jour des esprits glorieux :

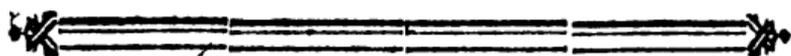
Mais! dans ce monde-ci l'ame est un peu machine.

La nature change à nos yeux,

Et le plus triste Héraclite,

Quand ses affaires vont mieux,

Redevient un Démocrite.



QUATRIEME PARTIE.

LE
NOUVELLISTE SUISSE,
ou
ANNALES POLITIQUES
DE L'EUROPE.

TURQUIE.

Constantinople. La lenteur avec laquelle se font ici les préparatifs pour la continuation de la guerre contre les Russes, annonce qu'on les juge désormais assez inutiles, & que l'on compte sur le succès des négociations qui vont s'entamer à Bucharest. Tout se prépare pour le congrès qui doit s'y tenir. Osman-Effendi & Reis-Effendi Ismael-Bey, ministres plénipotentiaires de la Porte, n'attendent que leurs dernières instructions pour se mettre en route. Les ministres des

cours de Vienne & de Berlin qui résident ici, font des préparatifs qui paraissent annoncer leur prochain départ. Cependant une escadre destinée pour la mer-noire appareillera au premier vent favorable, sous les ordres d'un vice-amiral.

Toutes les tentatives des Russes contre l'isle de Chypre ayant été infructueuses, par la vigilance & les soins d'Omer-Aga, qui en est gouverneur, Sa Hauteffe lui a envoyé un rescrit qui exprime la grande satisfaction qu'elle a de sa conduite, de même que de celle des autres officiers Turcs & des primats Grecs.

Le traité de paix qui se négociait entre les Mutualis, peuples attachés au parti d'Ali-Bey, & les princes Druses qui suivent celui d'Osman pacha de Damas, n'ayant pu se conclure, il en résulte de nouveaux troubles & une espece de guerre civile dans la Syrie, qui ne peut qu'être très-préjudiciable au commerce. Le Cheik-Daher, ami d'Ali-Bey, a fait arrêter le cheik Ottoman, & deux autres de ses fils, qui s'étaient revoltés contre lui, & les a envoyés en Egypte, où ils ont été reçus avec distinction, au lieu d'être punis, comme ils devaient s'y attendre. Le cheik Ali, second fils du cheik Daher, qui, à la tête d'un corps de troupes,

faisait des incursions en divers lieux de la Syrie, a été défait par un détachement de l'armée que le grand Seigneur envoie pour soumettre l'Egypte.

La discorde qui s'est mise entre Aly-Bey & Mehemet-Bey Aboudaab, ne peut qu'avoir des suites facheuses pour le soudan d'Egypte. Mehemet lui était devenu odieux en opinant dans un conseil-général pour faire la paix avec la Porte, plutôt que d'envoyer de nouvelles troupes en Syrie. Il s'est retiré dans la haute-Egypte, afin de se mettre en sûreté, & s'est formé un parti si considérable, qu'Ali-Bey a été obligé de lever de nouvelles troupes, & de les faire marcher contre lui. Il a mis à cette occasion de nouvelles taxes sur les négocians établis à Gedda, & a supprimé la mauvaise monnaie qui avait été fabriquée sous son gouvernement, & dont le cours avait fait hausser le prix de toutes les marchandises.

On mande d'Alger que cette place se trouvait en état de défense contre les entreprises que les Danois pourraient former. Cependant on prétend que le contre-amiral Hoogland, & le sieur Sucusson, ci-devant consul du roi de Dannemarc, à Tunis, doivent arriver incessamment, chargés d'une négociation entre leur nation & la régence de cette ville.

R U S S I E.

Petersbourg. Les ministres plénipotentiaires nommés pour assister au congrès de Bucharest, sont le comte Grégoire Orlow, grand-maître de l'artillerie, & le conseiller privé d'Obrescow. Ils partirent le 3 mai pour s'y rendre, accompagnés du comte Théodore Orlow, & d'un grand nombre d'officiers de marque, parmi lesquels se trouve le général Bauer, quartier-maître général. L'Impératrice a gratifié M. d'Obrescow d'une somme de soixante mille roubles, outre douze mille pour les fraix de son voyage. Elle a de même accordé trente mille roubles à monsieur de Lewachow, ci-devant son ministre à Constantinople. L'armistice entre les deux puissances belligérentes a été réglé provisionnellement entre le grand-visir d'une part, le comte de Romanzow & monsieur Simolin de l'autre.

S. M. I. vient de publier une défense d'introduire dans ses états aucune monnaie d'or, excepté les ducats de Hollande, & a renouvelé celle qui fut faite sous le regne de l'impératrice Elisabeth, de parler de religion, de politique, d'affaires d'état, & de la paix ou de la guerre.

On continue à prendre toutes les précau-

tions possibles contre la peste , à Moscow & des autres provinces de la Russie où elle avait pénétré ; mais ce fléau ne laisse pas de s'y manifester en quelques endroits.

S U E D E.

Stockolm. Le comité secret a proposé son avis concernant les pensions ou appanages des deux princes de la maison royale , & l'on a assigné en conséquence à chacun d'eux une somme annuelle de 50 mille écus. Plusieurs sénateurs ayant demandé à quitter leurs emplois, leurs démissions ont été acceptées & on ne leur a accordé aucune pension, on a vacqué ensuite à leur remplacement, dans chacun des trois ordres supérieurs. Celui des payfans qui n'a point de part à cette élection, a proposé d'engager trois des sénateurs qui furent déposés dans la dernière diette, de rentrer dans le sénat, afin d'épargner à la couronne la pension de retraite qu'elle leur paye.

On a fixé par un nouveau règlement l'administration d'une caisse établie depuis longtems dans cette capitale en faveur des marins nationaux, ruinés par un naufrage ou mis hors d'état de servir par des maladies contractées dans de longs voyages, &

l'on a restreint à une somme modique les droits que doivent payer pour cette bonne œuvre ceux qui espèrent d'y puiser un jour des secours nécessaires.

La disette est extrême dans plusieurs provinces de ce royaume où le peuple est réduit à se nourrir de farine faite avec de l'écorce de sapin ou de bouleau , & l'on est d'autant plus embarrassé de les secourir , que le dégel & les pluies ont rendu les chemins impraticables.

D A N N E M A R C.

Copenhague. Entre les prisonniers d'état qui se trouvaient encore détenus, sept ont été déclarés absous & remis en liberté ; il n'en reste plus que trois, le général Gaehler, le colonel Falkenschiold, & le conseiller de justice Struensée, dont le sort ne tardera pas d'être décidé.

Les vaisseaux Anglais destinés à transporter à Stade la reine Caroline Mathilde, étant arrivés à Cronembourg, cette princesse s'embarqua le 28 mai, accompagnée de M. Keith, ministre de la cour Britannique, & fut saluée par l'artillerie du château. Elle arriva heureusement à Stade, le 1^{er} juin, à 6 heures du matin. Une dame de cour s'est

rendue en carosse de parade à Cronembourg, pour emmener de là au château de Christiansbourg la princesse Louise-Auguste, fille de LL. MM. La régence de Hannover avait donné les ordres les plus exprès de rendre à la reine Caroline-Mathilde tous les honneurs comme si elle occupait encore le trône. Ses bijoux lui avaient été précédemment rendus par ordre de S. M. Danoise.

Les habitans des fiefs que possédait le feu comte de Bernstorff lui ont érigé une statue, & une société de citoyens de cette capitale ont formé un fonds pour frapper une médaille qui perpétuera sa mémoire.

P O L O G N E.

Varsovie. La réunion de trois puissances, & l'entrée de leurs troupes dans la Pologne n'ont pu que contraindre les confédérés à prendre le parti de la soumission. Le comte de Pac a eu ordre de la cour de Vienne de faire révoquer par la confédération générale tous les actes qu'elle avait rendu, & principalement celui du prétendu interregne. Le fameux maréchal Zarembo, après avoir fait son accommodement avec la cour, a licencié les troupes qu'il commandait, dont une partie est entrée au service de la couronne,

& le reste a pris parti dans les troupes Russes. Les généraux Lapuchin & Drevitz ont exigé de ce maréchal & de son état-major, le serment de ne plus se mêler des affaires des confédérés. Il s'est rendu ensuite dans cette ville, où il a été reçu d'une manière distinguée. Son exemple a été suivi par le prince Soltikow & par d'autres chefs de la confédération. Le sieur Pulawski se soutient encore à Tinieck & Czenstokhov, les deux seules places qui leur restent ; mais elles sont mal pourvues de munitions & de vivres, & le général Russe Bibikow est chargé d'en faire le siège. Les officiers Français qui se trouvaient encore dans les troupes des confédérés retournent successivement dans leur patrie.

Les armées Autrichienne, Prussienne & Russe enveloppent exactement ce royaume. Le cordon Prussien embrasse la Prusse-polonaise & la grande Pologne, jusqu'aux frontières de la Silésie, & ses patrouilles se portent jusques à Petrikow. Le cordon Autrichien commence à peu près où finit le Prussien, & s'étend jusqu'au Niester. Il y a des corps de Russes dans la Podolie, la Bracklavie & la Volhynie, mais ils sont en forces dans le duché de Lithuanie, dont ils se sont rendus maîtres, & où ils exigent les plus fortes

fortes contributions , après avoir dispersé les confédérés qui s'y trouvaient encore.

Les troupes Prussiennes ont ordre de se réunir à Marienwerder , pour y former un camp qui sera composé de trente mille hommes. On prépare des logemens dans cette ville , & l'on fait des réparations au château , pour recevoir S. M. le roi de Prusse , qui doit s'y rendre en personne pour passer cette armée en revue. On continue à travailler avec la plus grande activité au canal qui doit joindre la Vistule à l'Oder.

On a publié à Mittau l'acte de séparation entre le duc régnant de Courlande & la duchesse Caroline, née princesse de Valdeck, son épouse , conformément à l'acte signé par les deux partis , & confirmé par le roi de Pologne. Deux jours après , cette princesse partit pour se rendre auprès de la princesse sa mere , & de là à Francfort , où S. A. prendra maison avec 6000 ducats de pension , & le titre de duchesse de Courlande.

A L L E M A G N E.

Hambourg. Un particulier nommé *Schaumbourg* vient de réclamer la propriété de cette ville & de son territoire. Il y a quelques siècles que les comtes de ce nom

H

en étaient en possession. Il prétend être issu de cette famille, & sans se mettre en peine de la prescription, il soutient que ces comtes n'ont jamais renoncé à leurs droits, & que c'est par la force qu'ils ont perdu un si bel appanage.

Les correspondances multipliées entre les commerçants de notre ville & ceux des provinces-unies semblent démontrer aujourd'hui, que les disettes éprouvés en divers pays viennent moins de la stérilité de la terre, ou de l'accroissement des consommations dans quelque année que ce soit, que du défaut de concert entre les nations policées pour la circulation des produits de l'agriculture. Les allarmes conçues dans les années dernières ont engagé les Hollandais & d'autres peuples navigateurs, à chercher avec le plus grand soin dans tous les pays de l'Europe ce qu'il pouvait y rester de grains, & ils en ont trouvé en diverses contrées septentrionales une si grande quantité, que le prix en a baissé par-tout. Des lettres de Copenhague portent que S. M. Danoise a signé une disposition testamentaire concernant l'administration de ses états au cas qu'elle vint à mourir avant la majorité du prince son fils. Cette disposition ne sera ouverte que dans le cas de l'événement prévu.

On a des avis autentiques qui portent que l'armistice entre les deux armées Russe & Otomanne a été signé le 3 mai à Giurgevo & qu'en conséquence le congrès va s'ouvrir.

Berlin. Un édit du 1 avril impose un nouveau droit de 2 gros sur chaque livre de café importée de l'étranger dans les états de S. M. & dont le motif est de diminuer s'il est possible la consommation de cette denrée, que le luxe seul rend nécessaire & qui est devenue d'un si grand usage dans le nord, que le petit peuple & les pauvres même en font des excès. On a augmenté par la même raison les droits sur les vins étrangers & les liqueurs distillées hors du pays.

Le baron de Goltz est parti pour aller reprendre à Versailles les fonctions de ministre plénipotentiaire du roi auprès de S. M. très-chrétienne.

Ratisbonne. On a porté à la dictature publique la ratification impériale relative au règlement projeté pour les corps de métiers & pour la réhabilitation des enfans des écorcheurs. Quelques articles de ce règlement regardent la police des ouvriers. Il est défendu de célébrer ce qu'on appelle en Allemagne le *lundi bleu*, ou *le lundi*,

qui fait perdre chaque semaine un jour de travail, indépendamment du lendemain des fêtes.

Le nombre des sujets de l'empire qui continuent de passer en Hongrie est très-considérable. On en compte plus de 5 milles qui dans l'espace de deux mois sont fortis de l'électorat de Bavière.

Vienna. Il paraît une nouvelle ordonnance de l'impératrice reine, dont l'objet est de garantir les payfâns qui sont encore serfs en Autriche des vexations qu'ils éprouvent souvent de la part de leurs seigneurs. On y indique les tribunaux auxquels ils pourront s'adresser successivement pour obtenir justice, & il est défendu aux seigneurs d'user de violence & de voies de fait contre les serfs, sous peine d'être dépossédés de leurs biens.

Le maréchal comte de Pac, & plusieurs seigneurs Polonais, s'étant rendus ici pour y faire quelques demandes relatives à la situation actuelle des affaires des confédérés, le ministre leur a fait insinuer que s'ils venaient comme simples particuliers en cette ville, on tâcherait de leur en rendre le séjour agréable, mais que s'ils s'annonçaient comme députés & représentans de la confédération générale, ils ne devaient pas s'attendre à être reçus.

I T A L I E.

L'électrice douairiere de Saxe arriva à Rome au commencement du mois de mai; cette princesse après y avoir passé plusieurs jours, s'est rendue successivement à Naples, à Florence, à Venise, d'où elle est retournée en Allemagne.

On mande de Venise qu'il y a eu une revolte dans l'isle de Céphalonie, mais que le provéditeur est parvenu avec le secours de quelques troupes réglées, à réduire les rebelles dont les chefs ont été pris & punis de mort.

La reine des deux Siciles est heureusement accouchée le 6 Juin d'une princesse.

Les pluies abondantes & continuelles causent les plus grandes inquiétudes à Rome, à Ferrare, & à Venise. Les habitans de Castell-guillielmo, sujets de cette république, qui se voyaient prêts à périr par l'inondation, passerent à main armée avec des barques sur le Ferrarais, & y couperent une digue qui garantissait ce pays là des eaux du Janaro, & par ce moyen elles s'étendirent tout à coup à Trecenta & autres lieux. Mais les payfans Ferrarais étant accourus, boucherent promptement l'ouverture de la digue & se préservèrent ainsi d'un domma-

ge plus considérable. L'assemblée générale des états de la Corse fit son ouverture le 1er. mai, & s'est terminée le 9e. du même mois. Il y a été question principalement des moyens de faire fleurir dans cette isle l'agriculture & le commerce, & de construire une nouvelle forteresse dans les environs de Calvi.

Les derniers avis du Levant portent qu'Ayoub-Bey, fils d'une sœur d'Aly-Bey, chargé de dresser des pièges à Mehemet-Bey Aboudaab, avait été sous divers prétextes, attiré dans le camp de ce dernier, qui l'avait poignardé de sa propre main, ce qui ne peut qu'anéantir tous moyens de réconciliation entre les deux rivaux.

D. Joseph Monimo, ministre plénipotentiaire de S. M. Catholique, est arrivé à Rome chargé de mettre la dernière main aux affaires qui concernent les Jésuites.

Le prince Edouard Stuard, qui était allé à la rencontre de la princesse de Stolberg, que le duc de Fitz-James avait épousé à Paris au nom de ce prince, s'avança jusqu'à Macuota, reçut la bénédiction nuptiale de l'évêque de cette ville, & fit le 22. mai son entrée publique à Rome, avec une nombreuse suite.

On voit à Naples un grand nombre de

religieux fécularifés par divers motifs, & l'on favorife tous ceux qui veulent fuivre cet exemple. C'eft en ufant de ce moyen fimple & aifé que l'on parviendra fans effort à en diminuer l'exceffive quantité.

Les lettres de Livourne portent que le patriarche des Grecs à Constantinople y eft arrivé & garde le plus grand incognito, ayant cependant reçu les complimens de la nation Grecque & Ruffe.

E S P A G N E.

Madrid. Les préparatifs que fait l'empereur de Maroc, l'artillerie & les munitions qui par fon ordre ont été transportées à Tanger & à Tétuan, places voisines de Ceuta, ont engagé la cour à donner ordre au capitaine général de la côte & royaume de Grenade de fournir tout ce qui lui fera demandé en troupes, vivres & munitions de guerre par les gouverneurs des places Efpagnoles, fituées le long des côtes de Barbarie, & il eft enjoint à ces derniers de fe tenir fur leurs gardes, fans préjudicier cependant à la bonne harmonie qui regne entre la cour d'Efpagne & cet Empereur.

F R A N C E.

Paris. Il parait diverfes ordonnances du

roi, concernant la cavalerie & les dragons; & dont le but est d'intéresser désormais les capitaines à l'entretien de leurs compagnies & de former un plan d'administration qui fournisse par lui-même en tout tems, les ressources nécessaires pour les recrues & les remontes. On a fait aussi un nouveau règlement touchant l'administration de la masse de l'habillement & de l'équipement des troupes de S. M. & qui après avoir été jusques ici mise en régie, sera remise à l'économie des officiers de chaque régiment.

Le marquis de Pons, ministre plénipotentiaire de S. M. auprès du roi de Prusse, est parti pour se rendre à sa destination.

Il se tient actuellement une assemblée générale du clergé de France, pour recevoir la demande que lui fait la cour d'un don gratuit de 11 millions, & de délibérer sur les moyens de les fournir. On a ouvert à ce sujet un emprunt qui ne tardera pas à être rempli.

Le corps de la marine établi à Brest & à Toulon a fait difficulté de passer la revue du commissaire, sur le pied de la nouvelle ordonnance. M. de la Touché chef d'escadre s'est chargé de porter en cour les remontrances des officiers qui

commandent les régimens placés dans ces deux départemens.

L'escadre destinée à exercer la marine du roi sur les côtes de Bretagne a mis à la voile le 27 mai. Elle est composée de 15 vaisseaux ou frégates & de 3 bâtimens côtiers.

Le roi avait demandé à M. d'Ormesson, intendant des finances, pourquoi son frere, président à mortier de l'ancien parlement, ne remettait pas ses provisions ; ajoutant qu'il y avait dans sa conduite de la subtilité & de petites finesses. Le président instruit de cette conversation, écrivit au roi la lettre suivante, qui est devenue publique.

S I R E,

Ce que votre Majesté a eu la bonté de dire à mon frere, il y a peu de tems, semble m'offrir l'heureuse occasion de faire parvenir jusqu'à elle les très-humbles hommages de mes sentimens.

Je suis pénétré de ceux qui ont toujours animé mes peres, l'amour de l'honneur & du devoir, la soumission la plus entiere à mon Souverain.

Depuis 52 ans que V. M. m'a fait la grace de me revêtir de différens offices, dont les fonctions m'ont souvent approché

de sa personne , j'ai joint à ces premiers sentimens , cette vive & profonde reconnaissance qu'inspirent ses bienfaits , & ces attachement respectueux , qu'on respire sans cesse auprès d'elle : voilà , Sire , quels ont été toute ma vie les seuls motifs de ma conduite ; voilà ce que m'a toujours dicté le langage auquel V. M. a daigné quelquefois prendre confiance, comme à celui d'un cœur pur, zélé pour ses vrais intérêts. Elle n'ignore pas que je suis incapable de ces crimes , pour lesquels les loix dépouillent les magistrats de leurs offices ; je ne suis pas non plus assez ingrat pour abandonner volontairement une dignité que j'ai de vous , Sire , de votre choix ; gage honorable de vos bontés , titre glorieux de dévouement à votre service ; elle ne saurait cesser d'être chère pour moi , jusqu'au dernier de mes jours.

Votre volonté , Sire , a été que les offices n'eussent plus de finances à l'avenir. J'ai obéi , en faisant liquider celle de ma charge. Tout le monde fait que la vénalité est un établissement arbitraire , qui , formé par une taxe , s'abolit par le seul remboursement , & qui ne tient ni à la stabilité des offices , ni à l'essence des corps de magistrature ; mais on ne fait pas moins , j'ose le dire , que je n'eusse jamais consenti

de porter aucune atteinte à l'un ou à l'autre; c'est cependant, Sire, pour opérer leur destruction, c'est pour la consumer par notre propre main, que l'on veut nous contraindre à cette remise de nos provisions, qui ajoute à la liquidation dans les effets, ce qu'elle ne renfermait point dans son principe, & ce que la mienne n'a jamais pu renfermer dans mon intention.

Il semble d'abord que cette remise ne soit qu'un acte passif & muet, qui n'exprime aucun engagement; mais on nous ferait bientôt sentir qu'on le tient pour un acte équivalent aux démissions les plus volontaires & les plus solennelles, & pour une abdication formelle de droit de réclamation contre la perte de notre honneur & de notre état:

Que de réflexions, Sire, j'aurais à mettre sous les yeux de V. M. si je ne craignais, en intéressant sa justice, de fatiguer son attention: qu'il me soit permis du moins de lui faire remarquer que si l'acquiescement à notre destitution, auquel on essaie de nous contraindre, pouvait être un acquiescement juste, valable & légal, on n'aurait pas besoin de nous faire violence, par des conditions subtiles & inattendues; de nous en imposer par toutes les voies de l'autorité, de nous embarrasser par un circuit d'actes

indiscrets & forcés ; on ne manquera pas de le demander ouvertement ; on laisserait donner librement , on nous proposerait sans retour une formule d'engagement permis & authentique.

Vous voyez , Sire , qu'on ne l'a pas tenté : il n'en faut pas davantage pour faire appercevoir à V. M. , qu'un cri général lui annoncerait , s'il pouvait percer jusqu'à elle , que de livrer nous-mêmes nos provisions , ce serait porter sur nos têtes une main perfide & meurtrière ; ce serait non-seulement nous tromper cruellement nous-mêmes , mais surprendre & tromper un roi qui ne veut que ce qui est juste , & dont le cœur paternel ne desire que le bonheur de ses sujets.

Il n'y a qu'un intérêt aussi sacré pour nous qui puisse forcer tant de magistrats éclairés , vertueux & vénérables , à préférer l'exil , la disgrâce , les incommodités , & je le dis , les larmes aux yeux , la mort même ; tout dispersés qu'ils sont , un mouvement commun les unit pour le service de V. M. & les réunirait plus volontiers pour lui plaire , s'il leur était possible.

Un ancien magistrat accusé , Sire , avec quelques-uns , auprès de V. M. de subtilités & de petites finesse , mais conduit , comme eux , dans ces tems difficiles , par

une longue habitude de servir V. M. avec franchise, ose lui parler ici le langage de la fidélité.

Nous ne balancerons jamais à sacrifier nos fortunes & nos vies pour le service de V. M. & nous ne ferons non plus aucun acte qui ne soit l'expression de la vérité, qui ne soit celle d'un amour inviolable pour l'honneur & le devoir, & qui ne soit enfin l'expression de ces sentimens aussi intimement inhérens à notre existence, que le zele pour les intérêts de V. M. le respect le plus profond, & le parfait dévouement avec lequel je suis, &c.

Le 1 mai 1772.

GRANDE-BRETAGNE.

Londres. Le chevalier Georges Calville, qui avoit été nommé en qualité de membre du comité établi pour les affaires de la compagnie des Indes, a refusé d'y siéger, fondé sur ce que dans tous les tems il avoit désapprouvé le systéme des affaires de l'Inde, & regarde le commerce de l'Inde comme très-préjudiciable à la nation, soit par la grande quantité d'argent qu'il lui procurait & qui entraînerait avec le tems la perte de sa liberté, soit par les différentes importations & sur-tout celle du thé, nuisible à la santé du peuple, &c. Cependant le comité a continué & achevé les

recherches sur cet important objet, & est occupé à dresser un mémoire qui sera présenté à la chambre des communes pour en passer un bill. Il est question d'un côté d'ôter au président & conseil du Bengale toute occasion de prévariquer en les empêchant de commercer pour leur compte, & d'un autre côté de leur assigner des loix pour rendre justice à chacun & arrêter dans leur cours les autorités qui ont excité tant de clameurs.

Le colonel Luttrell, membre du parlement, à la tête de plusieurs milliers d'ébenistes, menuisiers, & autres ouvriers de ce genre, se rendit dans la chambre des communes & présenta en leur nom un mémoire dans lequel ils se plaignent de ce qu'on apporte de France dans cette capitale une quantité prodigieuse de chaises, armoires & autres ameublemens, sous prétexte qu'ils sont destinés pour l'usage de certains ministres étrangers, tandis que la plus grande partie passe dans le public, réquerrant la chambre d'empêcher cette pratique préjudiciable pour eux. Sur quoi le lord North déclara qu'ils avaient raison, & promit qu'on donnerait des ordres pour empêcher l'entrée de ces sortes de meubles & que l'on tâcherait de saisir ceux qui se trouvent actuellement ici. Les artisans satisfaits de cette déclara-

tion se retirent tranquillement. On craint que cette affaire ne donne lieu à quelques discussions entre les ambassadeurs de certaines cours & notre ministère.

P A Y S - B A S.

La Haye. L'empereur de Maroc, toujours inflexible dans ses prétentions, ayant menacé de commencer dans peu les hostilités contre les sujets commerçans de la république, les états généraux ont fait notifier par une déclaration expresse à ces derniers, qu'ils ayent à user de précaution, d'un côté pour ne point exercer les premiers des hostilités contre les sujets de cet empereur & d'un autre côté pour ne pas se laisser surprendre à l'improviste. On croit cependant que la bonne harmonie se rétablira dans peu, au moyen d'une somme, ou d'un présent qu'on fera à ce prince l'arbarefque.

S U I S S E.

L'assemblée générale & annuelle qui s'est tenue le 3. mai à Botzlinguen dans le canton d'Uri a élu pour Landamman M. Charles François Schmidt, qui auparavant était revêtu des emplois de Stathalter & de Directeur de l'arsenal.

Une pareille assemblée tenue le même jour à Zug, a choisi pour Amman de la ville & du canton, M. J. Antoine Heinrich, qui avait déjà

exercé ce premier emploi en 1754 & 1763.

Dans le canton d'Appenzell, l'assemblée des Rodes intérieurs tenue le 26 avril, conféra pour la dixième fois la dignité de Landamman à M. Jean Jacob Geiger, & celle des Rodes extérieurs, convoquée le 10 mai se réunit pour élever M. Laurent Wetter d'Herihau, capitaine-général du pays, à la même dignité que plusieurs de ses ancêtres ont successivement occupée, en sorte que l'on a vu cet état démocratique gouverné pendant 39 ans par trois chefs pris dans une même famille.

Le 123^e. tirage de la lotterie Ele. s'est fait à Manheim, le 4. Juin 1772. Les numéros extraits de la roue de fortune sont. N^o. 41. 11. 67. 22. 20.

Le 124. tirage a eu lieu le 25 du même mois; les numéros favorisés par le sort sont N^o. 65. 74. 35. 75. 42.

Le 125. tirage se fera le 16 Juillet.

Coblentz le 26^e. mai.

Le 46^e tirage de la lotterie Electorale de Treves s'est exécuté aujourd'hui. Les numéros sortis sont 60. 76. 9. 51. 81. Ceux du 47^e. tirage qui s'est exécuté le 16^e. juin, sont 76. 22. 20. 70. 66. Ceux du 48^e. qui s'est exécuté le 7^e. juillet, sont 34. 55. 82. 8. 15. Le 49^e. s'exécutera le 28^e. juillet & le 50^e. le 18. d'août.